



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 19 — 2008

Séance

du mercredi 29 octobre 2008

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : François-Xavier Boillat, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

5. Motion no 882
Développement d'un centre de compétence de la filière du bois dans le Jura. Gabriel Willemin (PDC)
6. Interpellation no 741
L'emploi dans l'industrie jurassienne : quel avenir ? Yves-Alain Fleury (PDC)
7. Question écrite no 2200
Aérodrome de Bressaucourt. Erica Hennequin (VERTS)
8. Question écrite no 2201
Quant au bénéfice de la vente d'un important terrain industriel situé sur la zone binationale franco-suisse à proximité de Boncourt. Jean-Paul Gschwind (PDC)
9. Question écrite no 2203
Déplacement en véhicule des fonctionnaires : conduite économique et indemnités kilométriques. Michel Thentz (PS)
10. Question écrite no 2205
Aller plus loin dans de véritables synergies. Eric Dobler (PDC)
11. Rapport 2007 de l'Hôpital du Jura
12. Motion no 873
Et si un jour toute la route s'effondrait ? Maxime Jeanbourquin (PCSI)
13. Postulat no 279
Inventaire des zones à bâtir mal situées. Nicolas Eichenberger (PLR)
14. Interpellation no 740
La Poste aux Franches-Montagnes : préparer l'avenir... Maxime Jeanbourquin (PCSI)

15. Question écrite no 2197
Inégalité de traitement quant au procédé de terrassement dans les rivières. Sabine Lachat (PDC)
16. Question écrite no 2198
Quel avenir pour les entreprises après l'achèvement de l'A16 ? Michel Thentz (PS)
17. Question écrite no 2199
Quid de la promotion de l'énergie solaire ? Lucienne Merguin Rossé (PS)

(La séance est ouverte à 14.15 heures en présence de 58 députés et de l'observateur de Moutier.)

5. Motion no 882 Développement d'un centre de compétence de la filière du bois dans le Jura Gabriel Willemin (PDC)

Le canton du Jura est l'un des cantons les plus boisés de Suisse. L'utilisation de cette ressource naturelle sera dans un avenir très proche un vecteur important du développement durable. Dans notre région, plusieurs organisations, à différents niveaux, mettent en valeur les avantages de l'utilisation de cette matière première.

Pourtant, souvent les projets de mise en valeur du bois se développent totalement à l'extérieur de notre Canton. Dans le but de dynamiser la filière économique du bois sur le territoire jurassien, il serait judicieux de mettre en place des structures locales permettant la mise en valeur du bois (scieries, pellets, copeaux, constructions, etc.) Cela éviterait par exemple des coûts de transport onéreux et permettrait la création d'emplois dans notre Canton.

Si le projet d'un centre de formation pratique des métiers du bois aboutit en juin 2009, la construction d'une halle pour les métiers de menuisiers, charpentiers et ébéniste au Centre professionnel de Delémont offrira une formation de base de qualité pour les apprenti-e-s. Pour promouvoir toute la formation de la filière bois, il serait pertinent de proposer des formations complémentaires à celles offertes actuellement.

Un centre de compétences bois pourrait alors voir le jour en collaboration avec, par exemple, l'école de gardes-forestiers de Lyss, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich pour les ingénieurs forestiers et celle de Lausanne pour les architectes. Nous demandons donc au Gouvernement :

- d'élaborer un programme de développement de la filière bois dans le Jura; ce programme devrait préciser les conditions-cadres à mettre en place pour accueillir des activités permettant le développement économique de la filière bois;
- d'envisager dans le cadre de la construction du centre de formation pratique des métiers du bois au Centre professionnel de Delémont l'aménagement d'un centre de compétences de formation de la filière bois.

M. Gabriel Willemin (PDC) : L'environnement économique actuel, favorisant la concurrence nationale et internationale dans tous les domaines d'activité, oblige les entrepreneurs à s'améliorer quotidiennement en s'adaptant le plus rapidement possible aux nouvelles technologies. Pour développer une région, il est important que des réseaux entre les divers partenaires d'un même secteur d'activité se créent. Ces collaborations permettent de produire des biens qui répondent au mieux aux besoins de clients toujours plus exigeants.

Le Jura est le deuxième canton suisse le plus boisé après le Tessin. Nous disposons donc d'une ressource naturelle extrêmement intéressante qu'il s'agit d'exploiter de la manière la plus adéquate possible. La gestion et l'utilisation d'une énergie naturelle et renouvelable comme le bois se développeront sans aucun doute de façon toujours plus importante ces prochaines années. Il apparaît donc particulièrement opportun que le Jura puisse se profiler dans la filière bois.

En acceptant le projet de construction, en 2009, d'une halle pour les métiers de menuisiers, charpentiers et ébénistes à Delémont, le Parlement a exprimé sa volonté de dynamiser le secteur du bois dans le Jura. Cette maison du bois, comme certains nomment ce projet, est une première étape importante dans le développement de la filière bois de notre région.

Dans un deuxième temps, la création d'un centre de compétences permettrait sans aucun doute de favoriser le développement de projets dans le secteur du bois. Actuellement, plusieurs institutions, réunissant les différents corps de métier de la filière bois, existent déjà dans le Jura. Lignum-Jura ou encore l'Association jurassienne des charpentiers, menuisiers et ébénistes fournissent un travail conséquent pour promouvoir l'utilisation du bois dans différents secteurs.

La création d'un centre de compétences permettrait de réunir les partenaires locaux mais également des partenaires externes pour développer dans le canton du Jura des projets de mise en valeur du bois. Créer des synergies avec des écoles polytechniques en réunissant des partenaires provenant de milieux différents pour développer des projets dans notre Canton positionnerait clairement le Jura dans ce secteur. Réunir les ingénieurs forestiers de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, les architectes de celle de Lausanne avec les entrepreneurs jurassiens autour de projets concrets, favorisant le développement économique de notre Canton, doit être le but du centre de compétences. Par exemple, dans le domaine de la construction, le développe-

ment de dalles en bois pourrait concurrencer les dalles en béton traditionnelles. Des projets pourraient également améliorer l'utilisation du bois comme énergie consommée par les ménages et les entreprises.

Les médias jurassiens nous ont informés la semaine dernière que c'est avec succès que de telles synergies ont été mises en place dans le domaine hospitalier. Des spécialistes de renommée nationale, voire internationale, provenant d'hôpitaux universitaires suisses, viennent appliquer leurs compétences dans le Jura. C'est un avantage concurrentiel indéniable pour un hôpital périphérique.

Pour développer un centre de compétences dans la filière bois, il est nécessaire d'obtenir un soutien politique. En acceptant la motion no 882, le Parlement exprimerait clairement sa volonté de mettre en place les conditions-cadres permettant le développement économique de la filière bois dans le Jura.

La maison du bois, qui sera construite en 2009, offrira dans les domaines précis de la menuiserie, charpenterie et ébénisterie les outils techniques permettant le développement de projets. Si nous arrivons à créer des partenariats reconnus au niveau suisse, il est possible qu'à l'avenir de nouvelles infrastructures soient nécessaires pour répondre aux besoins du centre de compétences. C'est dans cette perspective que la motion no 882 demande de tenir compte, dans le cadre de la construction de la halle des métiers du bois, d'un agrandissement possible à terme. On ne demande pas que l'agrandissement se fasse maintenant mais qu'on prévoit déjà maintenant une possibilité d'agrandissement à terme. En aucun cas, la demande qui est exprimée ici ne doit retarder le projet de construction en cours d'élaboration. Dans un premier temps, il est demandé que les locaux qui seront construits puissent être mis à disposition ponctuellement pour la création et le développement du centre de compétences.

S'agissant de la position du Gouvernement, je tiens à remercier les ministres de l'intérêt qu'ils ont manifesté en soutenant la motion. Le soutien du Gouvernement montre bel et bien qu'il est important de développer ce secteur d'activité.

Comme le Gouvernement, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à soutenir la motion no 882 «Développement d'un centre de compétence dans la filière bois».

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Je remercie mes collègues ministres de soutenir de temps en temps le Département vu la délicatesse du député.

La motion s'articule autour de deux axes complémentaires : un programme de développement de la filière bois dans le Jura et l'aménagement d'un centre de compétences de la filière du bois.

Vous vous souvenez probablement qu'en séance du 25 juin 2008, vous avez accordé une subvention à l'investissement de 500'000 francs à l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes (AJMCE), justement pour la construction d'un centre de formation pratique des métiers du bois en Dozière, à proximité de la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation à Delémont. Si cette association a pris l'option, d'ailleurs à l'unanimité, lors de son assemblée générale de construire son centre – la maison du bois si on peut le dire ainsi – à Delémont, c'est parce que le directeur général du CEJEF, c'est

parce que le Gouvernement ont pris tous les contacts nécessaires pour convaincre ces gens de l'opportunité de s'installer à côté de la Division artisanale et de développer un centre de compétences.

Ce projet de l'AJMCE présente de nombreux intérêts :

- 1° Renforcer la formation pratique aux CFC de menuisier (ère), de charpentier(ère) et d'ébéniste en offrant des conditions modernes, de bonnes conditions de formation.
- 2° Développer la formation continue, en réponse à la demande, comme par exemple en conception assistée par ordinateur, en matière de techniques de construction ou de modèles d'isolation thermique et phonique. La nouvelle infrastructure permet aussi d'envisager des formations conduisant à des brevets ou à des diplômes fédéraux.
- 3° Déployer la politique de formation dans le domaine artisanal. Des interactions et des développements avec les formations à d'autres métiers du bâtiment (par exemple dessinateurs et dessinatrices en bâtiment, peintres en bâtiments, carreleurs et carreleuses, maçons et maçonnes, installateurs-électriciens et installatrices-électriciennes, constructeurs et constructrices métalliques) sont attendus, en lien notamment avec la proximité géographique immédiate avec la Division artisanale du Centre jurassien de formation.
- 4° Constituer un outil de promotion – ce qui s'inscrit un peu plus dans la motion en tant que tel – et de formation dans d'autres domaines, en particulier en matière d'économies d'énergies et de valorisation de l'utilisation du bois (notamment les ressources naturelles indigènes) et de promouvoir une filière bois.

Ce projet s'inscrit donc résolument dans le soutien actif à l'ensemble de la filière bois, depuis les exploitations forestières jusqu'au commerce de détail en passant par toutes les phases de transformation de ce matériau à valoriser.

Peut-être juste à titre indicatif en fonction des dernières données portées à connaissance, le projet de construction se déroule bien. La collaboration avec la ville de Delémont est extrêmement positive. On savait que la localisation était peut-être un peu sensible et délicate. Les collaborations sont optimales. Il y a encore des domaines sensibles à clarifier, notamment la question de l'obtention du label «Minergie» pour le bâtiment. Actuellement, des contacts très précis sont pris entre l'architecte cantonal (au niveau cantonal) et la construction du bâtiment parce que si l'on veut promouvoir une filière bois, si l'on veut promouvoir un centre du bois, il est aussi cohérent de promouvoir des valeurs en termes de développement durable et par rapport au label «Minergie». Donc, il est bien clair que la subvention n'était pas subordonnée à cette obtention d'un label «Minergie» mais le dialogue est ouvert et intense pour que cette halle du bois soit véritablement un modèle en matière de formation mais également un modèle en matière de construction, ce qui explique la présence de l'architecte cantonal, M. Theurillat, dans toutes les discussions et, par la suite, sur le suivi du dossier. Le projet de centre de formation pratique est en bonne voie et tout est organisé pour que cette construction se fasse dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais.

Le centre de formation pratique constitue le point de départ de l'aménagement du centre de compétences de formation de la filière bois que justement la motion du député Willemine propose.

La forme et les contours exacts de centre de compétences doivent par contre être définis avec différents partenaires. Dans ce cadre, le Gouvernement entend poursuivre le modèle de partenariat public-privé, qui répond à des objectifs généraux de partage des initiatives mais également de partage des risques et des financements ainsi que de collaboration étroite et de synergies entre collectivités publiques et entreprises. Les principaux partenaires qui seront associés à cette démarche sont naturellement l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes, les entreprises du secteur bois et les hautes écoles (EPF, HES bois et ES bois à Bienne, école des gardes-forestiers à Lyss et encore d'autres centres de formation).

A court terme et dans le cadre du projet de construction du centre de formation pratique des métiers du bois auquel l'Etat est associé, la possibilité d'extension ou de constructions complémentaires dans le secteur en Dozière sera étudiée.

Sur le plan de la politique et des programmes de formation, ce projet de centre de compétences est placé sous la responsabilité du Département de la Formation, de la Culture et des Sports. Ses répondants sont donc le CEJEF et sa Division artisanale.

L'élaboration d'un programme de développement de la filière bois dans le Jura demande, quant à elle, une démarche plus globale qu'un simple programme de formation. Compte tenu de l'importance du secteur bois dans l'économie jurassienne et des perspectives en la matière notamment en lien avec les évolutions macro-économiques et environnementales, le Gouvernement est extrêmement favorable à cette initiative.

Un groupe de projet pluridisciplinaire réunissant plusieurs départements sera donc constitué. Ce groupe de projet sera constitué du Service de l'économie, de l'Office de l'environnement, du Service de l'énergie, des services en charge de l'enseignement et de la formation ainsi que de représentants des différents milieux concernés. Au vu de la démarche plus globale, il s'agira encore de clarifier si ce sera le Service de l'économie qui assumera la responsabilité du groupe du projet plus vaste sur la question de la filière bois ou le Département de la Formation. On verra les synergies à préciser. Le lien direct avec l'autre axe qui est développé par la motion, à savoir le centre de compétences de formation de la filière bois, sera naturellement assuré.

L'objectif est donc d'élaborer un programme relatif aux conditions-cadres à mettre en place en vue de promouvoir le développement et l'accueil d'activités relevant de la filière bois, dans une double perspective de dynamisation économique mais également de développement durable.

Au vu de ces différents éléments, avec la volonté de travailler dans le sens du développement de la motion, le Gouvernement propose donc d'accepter la motion no 882.

Au vote, la motion no 882 est acceptée par la majorité du Parlement.

6. Interpellation no 741

L'emploi dans l'industrie jurassienne : quel avenir ? Yves-Alain Fleury (PDC)

Aujourd'hui comme durant ces dix dernières années, l'industrie manufacturière régionale fournit une part importante des emplois sur le marché du travail jurassien, soit environ 11'000 selon les statistiques.

Néanmoins, les points d'interrogation sont nombreux à ce sujet. Le service public de l'emploi de la République et Canton du Jura s'est posé un certain nombre de questions qu'il essaie de répondre au travers d'un rapport d'enquête «Le Jura industriel» qu'il a publié au début du mois de juillet.

Comment ont évolué les modes et les sources de recrutement du personnel ? Quelle est la place de la main-d'œuvre frontalière et celle du travail intérimaire ? Qu'en est-il de la formation dans les entreprises jurassiennes ? L'enquête est révélatrice d'une situation dont les effets ne sont pas similaires dans le canton du Jura par rapport au reste du pays.

On trouve d'une part un certain nombre d'entreprises solidaires recourant très peu à la main-d'œuvre frontalière et qui s'engagent beaucoup dans la formation à l'intérieur de leur établissement. La majorité de leurs employés résident en Suisse et possèdent un contrat de travail avec l'entreprise. D'autre part, on trouve des entreprises qui mettent en œuvre une politique de gestion du personnel favorisant l'emploi de travailleurs frontaliers ou intérimaires et qui n'intègrent que dans une moindre mesure la formation d'apprentis.

Quatre années après l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, il était nécessaire de faire le point sur la situation, masquée par la bonne conjoncture actuelle. On relève, dans le secteur industriel, un accroissement de 50 % sur quatre ans de la main-d'œuvre frontalière et la pression sur les salaires est clairement observée. Dans les perspectives d'une récession, peut-être pas si lointaine, qui va faire les frais d'une telle situation ? Nous demandons au Gouvernement de préciser son mode d'évaluation de la situation ? A-t-il déjà pris des dispositions en la matière ? A-t-il des propositions pour corriger la tendance actuelle ?

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Le Service des arts et métiers et du travail a réalisé une étude approfondie sur le marché de l'emploi du secteur secondaire dans notre Canton. Cette étude est relatée dans le rapport «Le Jura industriel, rapport sur l'emploi au sein du secteur industriel». Ce rapport a également fait l'objet du numéro spécial de juillet/août de la revue «Objectif emploi».

82 % du secteur secondaire relève du domaine de l'industrie manufacturière. L'industrie manufacturière, sujet de ce rapport, emploie 11'000 personnes, ce qui représente près du tiers des emplois dans le Jura. Selon le rapport, 45 % des employés dans le domaine industriel le sont avec un niveau de formation inférieur à un CFC.

Maintenant, vous allez m'excuser mais je vais revenir sur les frontaliers, dont on a débattu ce matin dans la motion no 275. Ma foi, l'ordre du jour du Parlement est comme cela. La main-d'œuvre frontalière représente 38 % des emplois dans l'industrie jurassienne. En comparaison, ce pourcentage est de 24 % pour le canton de Neuchâtel. Cette main-d'œuvre a fortement augmenté dans notre Canton depuis l'entrée en

vigueur de la libre-circulation des personnes en 2004, environ 2'000 frontaliers de plus. Avec cette augmentation des frontaliers, la pression résultante sur les salaires est clairement observée, relève le rapport. La main-d'œuvre frontalière est très importante pour notre industrie. Le but de mon interpellation n'est pas de fustiger ces travailleurs mais plutôt de mieux comprendre le fonctionnement de nos entreprises et surtout de quelle manière le Canton peut agir sur cette augmentation.

Un autre phénomène est relaté dans ce rapport, c'est le placement intérimaire. Fin 2007, le placement intérimaire représente 10 % des emplois dans l'industrie, soit deux fois plus que pour notre voisin neuchâtelois. Entre 2004 et 2007 la proportion des étrangers pour le travail intérimaire est passée de 40 % à 70 %. Dans notre Canton, les agences intérimaires jouent un rôle important dans l'engagement des personnes, tant fixe qu'intérimaire, et également entre Suisse et frontaliers.

En comparant les deux dernières périodes de haute conjoncture, le rapport montre que la diminution des demandeurs d'emploi dans le Jura était plus rapide entre 1998 et 2000 qu'entre 2004 et 2007. En revanche, en période de récession, l'augmentation des demandeurs d'emploi est plus forte que la diminution en période de haute conjoncture. Entre 2001 et 2004, trois ans environ, +1'500 demandeurs d'emploi et, de 2004 à 2007, également trois ans environ, -600 demandeurs d'emploi. L'évolution des demandeurs d'emploi est en dents de scie avec une courbe globale ascendante.

Mon interpellation ne remet pas en cause la libre-circulation des personnes mais plutôt demande au Gouvernement de quelle manière il évalue la situation et quelles dispositions a-t-il prises ou va-t-il prendre pour corriger la tendance actuelle, en particulier pour la prochaine phase de récession.

Je profite de cette interpellation pour questionner le Gouvernement sur l'enquête demandée à la Confédération, plus particulièrement au Seco, sur l'évolution de la main-d'œuvre frontalière depuis l'entrée en vigueur de la libre-circulation de personnes, enquête étendue au canton de Neuchâtel. Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard a promis de répondre à la demande du canton du Jura.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Ainsi qu'on vient de l'entendre, l'interpellateur s'est alimenté au «Rapport sur l'emploi au sein du secteur industriel» élaboré par le Service des arts et métiers et du travail, rapport qui met en évidence différentes caractéristiques du marché du travail et en citer quelques-unes suffit à nourrir notre réflexion. Certaines ont déjà été mentionnées et je vais les répéter :

- La forte proportion de main-d'œuvre non qualifiée (45 %), constat qui surprend lorsqu'on le confronte aux moyens importants affectés à la formation et au perfectionnement professionnels.
- Le quasi doublement du nombre de travailleurs frontaliers entre 2000 et 2008 (5'600 frontaliers aujourd'hui) : la main-d'œuvre frontalière y est considérée comme une composante structurelle, permanente de notre économie car elle joue de moins en moins le rôle d'amortisseur conjoncturel.
- L'importance grandissante des agences de placement dans le recrutement de la main-d'œuvre et la croissance du travail intérimaire, avec une orientation marquée de-

puis 2004 aussi vers la main-d'œuvre frontalière; le marché du travail y gagne en flexibilité mais la concurrence à l'égard de la main-d'œuvre autochtone semble s'être accrue et la pression sur les salaires apparaître ici ou là.

- L'augmentation du taux plancher de chômage entre deux cycles conjoncturels (2,8 % dans le cycle actuel, 1,8 % dans le cycle précédent); ce phénomène traduit probablement une inadéquation croissante entre l'offre et la demande de travail.

Avec d'autres considérations, le Gouvernement estime judicieux de les replacer dans le cadre plus général que constituent les analyses conduites par le groupe de travail «Horizon 2020» institué par le Gouvernement dans le but de définir une stratégie de développement à moyen et long terme. En simplifiant quelque peu, trois éléments peuvent être cités :

- La performance de l'économie jurassienne, considérée bien entendu ici dans sa généralité, se situe environ 25 % en dessous de la moyenne suisse; cela signifie que notre économie produit en moyenne trop peu de valeur ajoutée.
- La fiscalité jurassienne demeure l'une des plus pénalisantes de Suisse; dans ces conditions, propulser la performance de l'économie jurassienne au niveau de la moyenne suisse est des plus difficiles.
- L'évolution démographique est préoccupante en ce que la population stagne vers 69'000 habitants.

Si les mesures prises jusqu'ici n'ont que partiellement réussi à sortir le canton du Jura de ses difficultés, c'est que la situation est plus sérieuse qu'on ne l'imaginait. Pour le Gouvernement, il ne s'agit plus de savoir s'il faut réagir mais comment réagir. Il s'agit de contribuer à la solution de quatre problèmes où l'importance le dispute à la complexité :

Tout d'abord, aussi longtemps que la pression fiscale ne sera pas sensiblement allégée afin de la rendre compétitive pour le moins avec celle de la Suisse occidentale et celle de la Suisse du Nord-Ouest, il est illusoire d'espérer voir notre économie (et les revenus) croître à un rythme égal ou supérieur à la moyenne suisse. Ce problème mérite la plus grande attention car la fiscalité est l'une des seules variables économiques qui soit sous le contrôle des pouvoirs publics.

Ensuite, sous l'effet des facilités de transport et de la libre-circulation des personnes, le marché du travail jurassien s'agrandit géographiquement. Cette tendance pourrait s'accroître au cours des prochaines années. Il en découle deux implications majeures :

- Tout d'abord, l'économie bâloise exercera une attractivité accrue sur les Jurassiennes et les Jurassiens les mieux formés. Le Gouvernement est d'avis que, dans la mouvance de notre rapprochement avec Bâle et considérant l'interpénétration croissante entre les marchés du travail bâlois et jurassien, nous avons tout intérêt à ce que les Jurassiennes et les Jurassiens bien formés – s'ils ne trouvent pas de débouchés dans notre Canton – puissent trouver un emploi dans l'économie bâloise et rester domiciliés dans le Jura plutôt que de devoir quitter notre Canton pour s'établir dans des régions plus éloignées. Pour qu'il en soit ainsi, trois conditions doivent être réunies : premièrement, les conditions d'habitat dans le Canton doivent être attractives; deuxièmement, les communications entre Bâle et Delémont doivent être performantes; troisièmement, l'accessibilité au marché du tra-

vail bâlois doit être améliorée. Cette dernière condition est particulièrement importante et implique que le bilinguisme soit encouragé le plus tôt possible.

- D'autre part, la libre-circulation des personnes en vigueur depuis 2004, qui est décisive pour l'économie car elle contribue – nous l'avons dit et cela a été dit par plusieurs intervenants également ce matin – à la création et à la pérennisation des emplois car un marché du travail ouvert améliore les perspectives de compétitivité des entreprises, et bien tout cela est assorti de «mesures d'accompagnement» destinées à intégrer le plus harmonieusement possible la main-d'œuvre frontalière dans les structures du marché du travail jurassien et d'éviter les cas de «dumping salarial».

Le troisième problème concerne la modernisation de l'économie jurassienne, un thème il est vrai ancien mais toujours d'actualité puisque l'économie évolue partout. La meilleure façon d'y parvenir est d'intensifier l'innovation dans nos entreprises et de stimuler la création d'entreprises. Cela se fait déjà mais il s'agit d'accélérer le rythme, ce qui n'est possible qu'en augmentant de façon substantielle les moyens mis à la disposition de la politique de développement économique.

Finalement, et ceci nous ramène au marché du travail puisque la modernisation de l'économie jurassienne équivaut à augmenter la valeur ajoutée par emploi, il reste à doter le monde du travail des qualifications professionnelles requises par ladite modernisation. Cette perspective suppose qu'un effort particulier de formation professionnelle soit entrepris, notamment dans les filières techniques, et qu'une attention continue soit prodiguée à l'employabilité des salariés, faute de quoi le chômage trouverait un excellent terrain pour se développer. A l'évidence, la formation et le perfectionnement professionnels conçus dans cette optique requièrent des moyens financiers supplémentaires.

Les options qui viennent d'être esquissées sont à l'étude au sein du groupe de travail «Horizon 2020». Il s'agit, avec d'autres, de les configurer convenablement, avec le double souci de les rendre efficaces (capables d'atteindre les objectifs fixés) et réalisables (compatibles avec les moyens dont dispose l'Etat). Une certitude s'impose d'emblée : on peut toujours améliorer les choses à condition d'en payer le prix, d'investir pour le développement. Telle est la responsabilité qui incombe au pouvoir politique et qui fera l'objet, dans les meilleurs délais, de propositions du Gouvernement sur lesquelles le Parlement sera invité à débattre et à décider.

Enfin et en conclusion, Monsieur le Député, le rapport qui sera issu de l'étude menée par le Seco, vous l'avez rappelé, devrait prochainement nous parvenir. Il va de soi que le Parlement en sera informé en temps voulu.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Je suis satisfait.

7. Question écrite no 2200 Aérodrome de Bressaucourt Erica Hennequin (VERTS)

Peu de temps après la votation sur l'initiative pour la protection des paysages bocagers, Monsieur Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement, affirmait dans le «Quotidien Jurassien» que le Gouvernement allait

surtout étudier la question de la faisabilité économique du nouvel aéroport.

Cette simple déclaration démontre qu'un projet d'envergure, devisé il y a quelques années à cinq millions de francs, a obtenu les nombreuses autorisations nécessaires pour commencer les travaux, sans dossier financier qui tienne la ... piste.

Après le rejet par le Tribunal fédéral du recours des opposants, on apprenait par la presse que les premiers travaux pourraient déjà commencer en septembre ou octobre prochain. D'où les questions suivantes auxquelles nous prions le Gouvernement de répondre :

- Un plan financier solide a-t-il été présenté récemment au Gouvernement ?
- Si oui, ce plan a-t-il fait l'objet d'une analyse de la part de spécialistes financiers et économiques ?
- Le plan financier actualisé peut-il être mis à disposition des députés jurassiens ?
- Les promoteurs de l'aéroport de Bressaucourt peuvent-ils présenter la garantie qu'ils pourront financer intégralement le projet et qu'ils ont l'argent nécessaire à disposition ?
- Si le projet devait être abandonné en cours de travaux (en raison de la hausse du prix de l'essence par exemple), le Canton a-t-il la garantie que les promoteurs remettront le site en état, avec les compensations écologiques nécessaires ?

Réponse du Gouvernement :

Le projet d'aménager un aéroport à Bressaucourt suscite quelques interrogations dans le public dont les auteurs des questions écrites se font l'écho.

Rappelons tout d'abord que le Gouvernement a donné il y a plusieurs années déjà un préavis de principe favorable à ce projet. Il l'a fait à plusieurs reprises, notamment par la demande d'inscription du projet au plan sectoriel fédéral de l'infrastructure aéronautique, ou comme mesure du programme de développement économique. Plus formellement encore, le Parlement et le Gouvernement ont manifesté leur soutien au projet par l'adoption de la fiche 2.09 du plan directeur cantonal (adoption par le Parlement le 30 novembre 2005). En revanche, le Gouvernement ne s'est pas prononcé sur le soutien global qu'il entend accorder à la réalisation de cette infrastructure pour la raison qu'il n'est pas encore en possession d'un dossier complet et actualisé. Par rapport au projet de 2004 qui portait sur un montant de 5,7 millions de francs, dont le financement envisagé reposait sur l'octroi d'un crédit LIM substantiel, la disparition de la LIM au 1^{er} janvier 2008 a contraint les promoteurs à revoir le plan de financement et, vraisemblablement, à redimensionner le projet. Dès que le dossier sera définitivement établi, et pour autant que les promoteurs en fassent la demande, le Gouvernement examinera globalement l'ampleur du soutien financier qu'il conviendra de lui accorder, les compétences du Parlement étant réservées.

Aux interrogations plus précises soulevées par les questions écrites, le Gouvernement répond ainsi :

- Donations en nature : Des négociations sont en cours entre les responsables de l'A16 et la Société coopérative de l'aéroport de Bressaucourt pour la mise en dépôt des matériaux excédentaires comme remblais de la pla-

te-forme de la piste. Le Gouvernement a donné son accord de principe, sous réserve qu'un plan financier sain soit présenté. Il n'y a pas d'autres prestations prévues sous cette forme.

- Plan financier : Compte tenu de ce qui précède, le plan financier doit encore être consolidé; à ce moment-là, il fera l'objet d'une évaluation de la part des services de l'Etat. Les engagements financiers des bailleurs de fonds devront revêtir la forme écrite. Il n'est pas prévu de procédure particulière pour ce projet : si la compétence d'un soutien financier relève du Parlement, ce dernier sera naturellement nanti de tous les aspects du dossier.
- Garantie environnementale en cas d'abandon des travaux : La remise en état du site en cas d'abandon des travaux sera examinée lors de l'évaluation du projet.
- Remplacement de la LIM : Le Gouvernement envisage la possibilité d'inscrire ce projet dans le cadre de la «nouvelle politique régionale» (NPR, qui a succédé à la LIM). Cette possibilité dépend du degré d'adéquation entre les prestations prévues par le projet et les objectifs de la NPR. Si cette adéquation est suffisante, le projet pourrait bénéficier d'un prêt ou d'une subvention.
- Comparaison avec d'autres aéroports : Cette comparaison sera effectuée au moment de l'évaluation du projet. A l'instar de la LIM, le soutien financier de l'Etat peut se limiter à certains éléments du projet et non au projet dans son ensemble.

Le Gouvernement tient à rappeler l'importance du projet d'aéroport pour le Jura. La procédure particulièrement longue pour l'obtention des autorisations et la levée des oppositions doit maintenant faire place à la phase de réalisation.

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Je suis partiellement satisfaite et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Depuis avril de cette année, le Gouvernement a été sollicité plusieurs fois sur le plan financier du projet d'aéroport à Bressaucourt. En avril, Monsieur le ministre Schaffter affirmait que le Canton n'allait pas déposer 200'000 m³ de remblais sur le site s'il n'avait pas les garanties que ce projet serait viable à l'avenir.

J'aimerais rappeler ici que la concession fédérale d'exploitation avait été accordée à l'époque par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) avec d'importantes réserves concernant le plan financier. Depuis, la conjoncture économique s'est nettement dégradée, avec l'augmentation des coûts, l'incertitude liée au prix des carburants, la déconfiture et, nous espérons, une prudence accrue des banques. Il n'y a donc pas beaucoup de raisons de penser que les réserves formulées par l'OFAC aient pu être levées.

Alors qu'au départ l'aéroport devait être destiné à l'aviation d'affaires – pour, disait-on, le développement économique du Canton – aujourd'hui on parle surtout d'aviation de plaisance car il est difficile, de plus en plus difficile de voler à Bâle, selon les dires récents des promoteurs. Quant à l'implication de l'armée, est-ce que la formation et le transport avec des avions à hélices, des hélicoptères ou des drones est toujours d'actualité ?

Dans sa réponse aux questions écrites nos 2191 et 2200, le Gouvernement affirmait avoir donné son accord de principe pour la mise en dépôt des matériaux de l'A16 comme remblais, sous réserve qu'un plan financier sain soit présenté. Cette réponse est en fait tout à fait satisfaisante. Pourtant, les promoteurs n'ont pas laissé le temps au Canton de se prononcer sur le plan financier en question. Ils ont purement et simplement commencé les travaux. Ils veulent maintenant jouer la carte de la conciliation en déclarant attendre l'avis du Gouvernement. On peut se demander pourquoi ce sont les associations de protection de l'environnement et pas les autorités qui ont demandé une suspension des travaux en attendant que le Gouvernement puisse se prononcer sur la «santé» du plan financier.

Concernant les garanties en cas d'abandon des travaux, la réponse écrite nous apprend que le Gouvernement devra encore «évaluer le projet» car ce sera dans le cadre de cette procédure que les garanties environnementales en cas d'abandon des travaux seront examinées.

Nous attendons donc du Gouvernement qu'il nous mette à disposition ce plan financier actualisé, qui fait partie intégrante du dépôt public, donc consultable par les citoyens. Nous attendons également qu'il nous fasse part de son analyse.

La situation actuelle est pleine d'incertitudes et le Gouvernement a une responsabilité vis-à-vis du contribuable et bien sûr aussi de l'environnement.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Effectivement, Madame la Députée, un point est important et c'est mentionné dans la réponse à la question écrite, c'est s'agissant des donations en nature. On a dit, c'est également écrit, que des négociations ont abouti entre les responsables de l'A16 et la Société coopérative de l'aérodrome de Bressaucourt pour la mise en dépôt des matériaux excédentaires comme remblais de la plate-forme de la piste. Mais ce qui a été dit aussi, et c'est mentionné également là, c'est que le Gouvernement a donné son accord de principe à cela mais, encore une fois, sous réserve qu'un plan financier sain soit présenté et puis qu'il n'y a pas d'autres prestations prévues sous cette forme.

Maintenant, ainsi que je l'ai déjà dit ce matin, le dossier, au niveau de la planification financière, nous a été donné (au DECC puisque c'est lui maintenant qui va mener l'étude de cette planification financière) le 24 septembre. J'ai demandé un complément, qui a été remis le 21 octobre. Et aujourd'hui, le Service de l'économie travaille sur cette planification, regarde ce qu'il est possible de faire, après quoi un projet sera présenté bien entendu au Gouvernement et puis, comme je l'ai dit également ce matin et je le répète, les compétences financières du Parlement sont réservées selon comment les choses évoluent.

8. Question écrite no 2201

Quant au bénéfice de la vente d'un important terrain industriel situé sur la zone binationale franco-suisse à proximité de Boncourt
Jean-Paul Gschwind (PDC)

Tout un chacun s'accorde à dire et reconnaître que la promotion du développement économique de notre République et Canton du Jura n'est pas une sinécure. Faute d'in-

frastructures performantes et attractives, les implantations industrielles à haute valeur ajoutée se font attendre et de manière plus cruelle dans le district de Porrentruy.

Dans celui-ci, depuis plusieurs décennies, dans une action bien souvent bénévole, des femmes et des hommes mettent leurs compétences et leur dynamisme aux services des différentes institutions que sont l'ADEP, la SEDRAC, REGIOTECH et dernièrement le CAER pour promouvoir le développement économique de l'Ajoie et du Clos-du-Doubs, en collaboration avec le Bureau du développement économique cantonal.

Le but primordial assigné à la SEDRAC reste la création de zone d'activité pour favoriser l'implantation d'industries. Après la zone de Courgenay, c'est la zone d'activité de Boncourt (La ZAB) qui a vu le jour en 2004, après quelques douze années de négociations entre les différents partenaires, notamment avec la commune de Boncourt. Une zone de 15 hectares reconnue d'intérêt cantonal.

La ZAB fait partie de la zone binationale franco-suisse, un site de 40 hectares comprenant l'aire de ravitaillement, la plate-forme douanière, la zone d'activité du technoparc de la commune de Delle et de la zone JURA, une zone d'activité de 6,8 hectares, propriété de la République et Canton du Jura située sur territoire français et européen jouxtant la zone d'activité de Boncourt, cette zone JURA constitue ou plutôt constituait un atout promotionnel majeur pour la zone d'activité de Boncourt dans la mesure où une implantation future pouvait localiser son outil de production sur sol français et son siège administratif sur sol helvétique.

Or, selon nos informations, il semblerait que le Gouvernement ait décidé de vendre les terrains lui appartenant et situé sur sol européen, sans en informer au préalable les partenaires suisses que sont la SEDRAC et la commune de Boncourt, d'où mes questions.

1. Le Gouvernement peut-il confirmer notre information ?
2. Le cas échéant, quelles sont les raisons qui ont poussé le Gouvernement à réaliser cette vente intempestive et préjudiciable et en l'occurrence quelles compensations ont été obtenues par le Canton ?
3. Enfin peut-on connaître l'acquéreur et le montant de la transaction ?

Réponse du Gouvernement :

L'auteur de la question s'étonne que le Gouvernement envisage de se défaire d'un terrain à vocation industrielle situé sur territoire français, à l'intérieur du périmètre constitué par la zone dite «binationale» de Boncourt. Il souhaite connaître les raisons de cette cession, l'identité de l'acquéreur et le montant de la transaction.

Le Gouvernement confirme les transactions suivantes à propos du terrain en question, d'une surface d'environ 68'000 m² :

- vente d'une parcelle de 62'648 m² à la Communauté de communes du Sud Territoire pour un montant de 939'720 euros (soit 1,5 millions de francs environ ou 24 francs/m²);
- cession gratuite, en droit de superficie, d'une parcelle de 1'057 m² aux Douanes françaises aux fins d'aménager la plate-forme douanière de la Queue-au-Loup;
- vente (en cours de réalisation) d'une parcelle de 4'354 m² aux transitaires français.

Rappelons que ces terrains avaient fait l'objet d'un échange en 1997 avec ceux que l'Etat jurassien possédait à Bourgnone, suite au partage des biens avec le canton de Berne.

Les raisons qui ont incité le Gouvernement à se séparer de ce bien-fonds sont les suivantes :

1. Conserver une surface en territoire français, et l'auteur de la question le rappelle fort opportunément, reposait sur une idée simple : une implantation d'entreprise avait d'autant plus de chance de se réaliser si l'investisseur avait la possibilité d'installer l'unité de production en France et le siège administratif (moins gourmand en terrain) en Suisse. L'expérience a montré que la probabilité qu'un tel projet se réalise un jour est trop faible pour justifier l'immobilisation de capitaux à cette fin.
2. L'expérience a montré également qu'un projet d'implantation prévoyant la séparation géographique du centre administratif et du centre de production n'est possible que si certaines conditions strictes sont réunies. C'est notamment le cas lorsqu'un investisseur souhaite s'installer dans un centre urbain important, mais où les coûts financiers et de construction sont si élevés que la seule solution viable consiste à installer les quartiers généraux dans le centre urbain et le centre de production en zone rurale. C'est ce modèle que Genève et Fribourg ont expérimenté avec quelques succès, et que le Jura pourrait envisager de développer avec Bâle. Il est manifeste que la zone de Boncourt/Delle ne correspond nullement à la logique zone urbaine/zone rurale évoquée ci-dessus.

Finalement, il y a lieu de prendre en considération les besoins en matière de politique immobilière tels qu'ils se présentent dans l'optique du développement économique cantonal. Nous ne manquons pas de terrains, mais de locaux destinés à des activités économiques, lesquels sont devenus trop rares pour que la politique de développement puisse donner toute sa mesure. Au cours des dix prochaines années, l'accent sera plutôt porté sur la mise à disposition de locaux.

En conclusion, le Gouvernement est convaincu que la cession des terrains que l'Etat possédait sur la zone urbaine de Boncourt/Delle, sur demande des partenaires français, se justifie par notre souci commun de développement économique et la bonne collaboration avec nos voisins français, conscient du fait que la Communauté des communes du Sud-Territoire et l'Agence de développement économique de Belfort et son territoire (ADEBT) sont mieux à même de promouvoir la vente et le développement d'entreprise sur ces parcelles.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Je suis très partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : L'auteur de la question écrite no 2201 remercie le Gouvernement de la réponse apportée mais, d'emblée, tient à préciser qu'il n'en partage pas les considérations et la conclusion.

Dans un premier temps, s'agissant de la transaction dans sa totalité, la réponse reste incomplète ! Il est mentionné un prix de vente de 939'720 € pour une surface 62'648 m², soit environ 1,5 million de francs suisses (soit 24 francs/m²) alors que la vente d'une parcelle de 4'354 m² est

en cours de réalisation avec les transitaires français. Un goût d'inachevé en quelque sorte.

A défaut de comparaison avec les transactions opérées sur sol français, le prix de 24 francs/m² nous semble plus que correct, comparé au prix de 55 francs/m² qui est pratiqué sur la zone d'activité de Boncourt (ZAB).

Ces terrains provenaient indirectement d'un legs issu du partage du bien entre le canton de Berne et le canton du Jura avant l'entrée en souveraineté. Figurant au bilan du patrimoine financier de la République et Canton du Jura pour un montant de 426'894 francs au 31 décembre 2007, parler d'immobilisation de capitaux semble quelque peu exagéré. Le produit de la vente totale dégagera un bénéfice d'environ 1,15 million de francs, montant somme toute modeste dont l'affectation reste à définir. Sera-t-il affecté au développement économique cantonal ou sera-t-il absorbé par le compte de fonctionnement ?

Quant à la synergie que ces terrains sur sol français pourraient dégager pour la ZAB, la réponse du Gouvernement fait référence à des situations qui prévalent dans les cantons de Genève et de Fribourg. A notre avis, cela semble déplacé ! Dans ces deux cantons, c'est le contexte zone urbaine-zone rurale qui prévaut. Dans le cas présent, nous sommes dans une logique des relations transfrontalières. A notre sens, ce terrain de 6,8 hectares sur sol européen était voué à jouer un rôle prépondérant et moteur pour le développement ultérieur de la zone stratégique et d'importance cantonale qu'est la zone d'activité de Boncourt. Car il ne faut pas oublier que l'arrivée imminente (on parle de 2011) de deux infrastructures essentielles et exceptionnelles que sont l'A16 et la gare TGV-Rhin-Rhône de Méroux-Moval, mettant le Jura à moins de 3 heures de Paris, vont booster le développement économique de la région Belfort-Delle-Boncourt, ceci sous réserve d'une grave crise financière !

Resté propriétaire des terrains situés sur le sol français, le Département cantonal de l'Economie gardait un trait d'union, une passerelle avec la promotion de l'Agence de développement économique de Belfort et son territoire (ADEBT), un contact bénéfique dans l'optique d'un renforcement de la coopération transfrontalière, principe ancré d'ailleurs dans la nouvelle politique régionale.

Autre élément de la réponse du Gouvernement qui nous interpelle. Selon lui, « nous ne manquons pas de terrains mais de locaux destinés à des activités économiques ». Nous ne partageons pas cette analyse : en Ajoie, la zone de Courgenay est quasi remplie, la zone d'activité de Boncourt est réalisée et prête à accueillir des entreprises aux activités industrielles spécifiques liées à la frontière. Dans ce contexte, il est légitime que la SEDRAC s'investisse dans la recherche de nouveaux terrains destinés à accueillir de nouvelles entreprises.

A la lecture des médias, nous apprenons que le canton de Fribourg, auquel il est fait référence dans la réponse, n'hésite pas à dézoner 24'000 m² de terre agricole à Avry-Devant-Pont pour permettre l'implantation de l'usine Franck Müller.

En conclusion, pour les raisons évoquées, nous restons convaincus que la vente intempestive de 6,8 hectares de terrains industriels à la Communauté des communes du Sud-Territoire de Belfort sans en avoir informé au préalable la SEDRAC et la commune de Boncourt portera préjudice au développement économique futur de notre République.

Quel dommage ! Il aurait fallu faire autrement ! Je vous remercie de votre attention.

Le président : Est-ce que Monsieur le ministre désire intervenir et faire part de ses propos à l'ensemble du Parlement plutôt qu'à l'auteur ? (*Rires.*) Ce n'est pas le cas.

9. Question écrite no 2203

Déplacement en véhicule des fonctionnaires : conduite économique et indemnités kilométriques **Michel Thentz (PS)**

Le réseau des transports publics jurassien n'est malheureusement pas encore suffisamment développé pour permettre aux collaborateurs des services de l'Etat jurassien de se déplacer professionnellement d'un endroit à l'autre du Canton uniquement grâce à ceux-ci. La voiture privée est encore largement utilisée lorsqu'il n'y a pas de voiture de service.

Afin de limiter les dépenses énergétiques, et donc l'utilisation de pétrole, depuis quelques années la conduite économique est recommandée. Elle permet une diminution de consommation d'essence de 10 % à 15 %.

Depuis la création du Canton, l'indemnité versée pour utilisation de véhicule privé n'a subi qu'une seule indexation. Elle est de 65 centimes du kilomètre depuis de nombreuses années. Avec l'augmentation du prix du pétrole, le prix de revient au kilomètre a nettement augmenté, aussi le montant de 65 centimes ne couvre-t-il plus depuis longtemps les coûts réels.

1. Une réévaluation du montant des indemnités kilométriques octroyées aux collaborateurs des services de l'Etat et des institutions subventionnées qui utilisent leur voiture privée est-elle actuellement étudiée dans l'optique de l'établissement du budget 2009 ?
2. L'organisation de cours de formation à la conduite économique à l'intention de ces mêmes collaborateurs est-elle envisagée ?
3. Ne serait-il pas intéressant, afin de promouvoir une conduite économique, d'étudier la possibilité d'introduire une augmentation des indemnités kilométriques inféodée au suivi de la dite formation ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite susmentionnée et peut y répondre comme suit :

Point 1

L'indemnité versée aux collaborateur-trice-s, pour les déplacements professionnels, s'élève à 65 centimes par kilomètre parcouru, ce conformément à l'ordonnance concernant le remboursement des dépenses des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (RSJU 173.461). Ce montant est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1992 (60 centimes auparavant).

Selon le TCS, le coût moyen au kilomètre se monte à 75 centimes. Toutefois, la part de l'essence dans ce montant ne représente que 15 %. Cela signifie par exemple qu'une augmentation de 20% du prix de l'essence induit une augmentation de 2.25 centimes par kilomètre.

Durant la période de 1993 à fin juin 2008, le prix des carburants, tous types confondus, a augmenté de 58 %, ce qui représente, selon le calcul énoncé ci-dessus une augmentation du prix au kilomètre d'un peu plus de 5.6 centimes (calculé sur la base d'une indemnité de 65 centimes/kilomètre).

Le Service du personnel étudie actuellement la possibilité d'adapter l'indemnité kilométrique. De nombreux cantons indemnisent leurs collaborateur-trice-s sur la base d'un barème dégressif selon le nombre de kilomètres parcourus pour des besoins professionnels.

L'Exécutif étudiera donc les propositions qui lui seront transmises. Il ne peut cependant pas se prononcer sur une éventuelle adaptation en 2009 déjà.

Point 2

L'administration cantonale compte plus de 400 chauffeurs réguliers ou occasionnels. De même, on recense trois chauffeurs professionnels.

L'opportunité d'offrir à ces personnes, voire même à l'ensemble des collaborateur-trice-s de l'administration disposant du permis de conduire, la possibilité de suivre des cours d'initiation à la conduite économique est actuellement à l'étude auprès des services concernés.

L'inscription d'un tel cours au programme de formation du Service du personnel pourrait élargir les possibilités de la formation permanente offerte aux employé-e-s de l'Etat.

Point 3

Le Gouvernement estime qu'une augmentation de l'indemnité kilométrique pour les personnes ayant suivi le cours de conduite économique contrevient au principe de l'égalité de traitement et n'est donc pas applicable. En effet, étant donné leur nombre, l'ensemble des conducteur-trice-s ne pourrait suivre ledit cours en même temps.

M. Michel Thentz (PS) : Je suis partiellement satisfait.

10. Question écrite no 2205

Aller plus loin dans de véritables synergies **Eric Dobler (PDC)**

Récemment le Gouvernement jurassien a présenté 51 mesures visant à résorber le déficit structurel de l'Etat. L'une d'elle vise à la simplification de l'organisation du Service des contributions et à la centralisation de sa localisation à Delémont. Le transfert du Bureau des personnes morales des Breuleux à Delémont, à proximité de la Section des personnes physiques, s'il permettra de dégager des synergies, nécessitera, certainement, le déplacement du Service de l'informatique.

Plus récemment, le Gouvernement a adopté le nouveau Schéma directeur des systèmes d'information qui prévoit notamment la création d'un centre de compétences en «Cyberadministration» dans le Jura avec à la clé, semble-t-il, la création d'emplois qualifiés en partenariat avec une entreprise privée.

Dans son souci «d'examiner sans tabou» les diverses propositions d'économies, le Gouvernement envisage-t-il la création de ce centre de compétence à proximité de Globaz, par exemple dans la pépinière d'entreprises orientées dans

les technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

Le cas échéant, ce centre de compétences pourrait-il fonder l'installation de tout ou partie du Service informatique cantonal sur ce site ? Dans cette hypothèse, le Gouvernement en a-t-il chiffré les incidences, examiné les potentialités de gain en productivité et évalué les économies possibles ?

Réponse du Gouvernement :

Les propositions esquissées dans la question écrite n° 2205 tendraient vers deux options possibles soit le déménagement complet du Service de l'informatique (SDI) au Noirmont, d'une part, soit la scission du SDI sur deux sites (Le Noirmont et Delémont), d'autre part, afin de garantir pour le service de support ainsi que pour la gestion de projet une proximité immédiate avec les utilisateurs finaux.

1. Concernant la première option, la proximité de plus des deux tiers des clients du SDI à Delémont, permet avec un minimum de personnel de procéder à des interventions sur sites dans les plus brefs délais, tout en assurant une permanence téléphonique. En décentralisant en totalité le SDI, des ressources supplémentaires devraient être engagées et la rapidité d'intervention serait dégradée.

S'agissant de la seconde option, elle doit être étudiée en parallèle avec l'évolution probable des activités du Service informatique cantonal à la lumière du nouveau schéma directeur des systèmes d'information adopté récemment par le Gouvernement.

Cette évolution se matérialisera sur plusieurs axes, impliquant à la fois la délocalisation éventuelle de certains postes du SDI, mais surtout la création d'emplois nouveaux à haut degré de qualification dans le cadre de partenariats publics-privés que le Gouvernement souhaite voir s'implanter dans le Centre de compétences en informatique au Noirmont actuellement en construction.

2. Dans la structure actuelle du SDI, la condition sine qua non d'un fonctionnement efficace et satisfaisant est d'une part la proximité du personnel dédié au support technique et à la gestion de projets avec le plus grand nombre d'utilisateurs, et d'autre part une liaison forte et dynamique avec l'ensemble du personnel du SDI, ce qui permet de garantir des prestations efficaces.

Le SDI est en effet chargé de deux missions pour lesquelles la proximité représente une forte valeur ajoutée vis-à-vis de l'utilisateur final.

Il s'agit premièrement du centre de support («Help-Desk») qui assure via un centre d'appel unique, le service et le support technologique aux usagers (en particulier les employé-e-s de la fonction publique). Ceci implique des déplacements réguliers sur site pour la résolution des pannes. L'organisation du support en interne est également garantie par ce même groupe.

Il s'agit deuxièmement de la fonction d'analyste métier/gestionnaire de projet qui a pour tâche principale d'optimiser le recensement et la planification de l'ensemble des projets en matière de systèmes d'informations (SI) au sein de l'administration cantonale. En tant que contact unique avec l'utilisateur, ce groupe a également la responsabilité globale de la gestion des portefeuilles de projets et est régulièrement appelé à se déplacer auprès

des personnes chargées de la mise en œuvre de ces projets.

3. Cela étant précisé, il faut rappeler que le projet d'automatisation accrue du SDI, dont l'objectif principal est de lui permettre d'avoir plus de flexibilité dans la gestion de ses projets, étudie notamment la possibilité de réaffecter les recettes induites par les prestations informatiques qu'il pourrait fournir aux différentes institutions publiques jurassiennes, telles les communes ou les organismes subventionnés. Cela permettrait de consolider l'équipe de support et d'administrateurs systèmes par l'engagement de nouveaux collaborateurs à même de travailler de manière décentralisée.

L'un des axes stratégiques du schéma directeur des systèmes d'Information (SI) est l'ouverture de l'administration vers les citoyens et les entreprises, par le biais du développement de l'administration électronique nommée ci-après «cyberadministration». Cela sous-entend également la recherche de collaboration avec d'autres cantons, le développement de nouveaux systèmes et d'infrastructures en partenariats public-privé. L'ensemble doit permettre de faire bénéficier tous les acteurs de gains d'échelle par le biais de synergies. Dans cette perspective, l'implémentation d'un centre de calcul («Data Center») pour d'autres cantons est actuellement à l'étude en partenariat public privé. Avec, à la clé ici aussi, la création de nouveaux postes de travail.

Enfin, comme annoncé par la presse le 18 septembre dernier, dans le cadre d'une collaboration entre le canton du Jura et l'entreprise informatique BEDAG SA, un centre de compétences en matière de cyberadministration verra le jour prochainement dans le Jura. Cette nouvelle structure s'établira dans un premier temps dans les locaux de CREAPOLE SA, à Delémont, lui permettant ainsi de lancer rapidement ses activités dans notre Canton. Trois à cinq postes de travail à forte valeur ajoutée seront créés dans un premier temps. Cette période permettra à l'entreprise d'évaluer en détail la possibilité de s'établir durablement dans le Jura, plus particulièrement dans le Technopôle du Noirmont. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour favoriser la réalisation de ce projet.

En résumé, le Gouvernement constate que les perspectives de déploiement de nouveaux postes de travail à forte valeur ajoutée dans le domaine informatique grâce à des partenariats public-privé suscités par le SDI sont bien réelles. A elles seules ou en combinaison avec la délocalisation éventuelle de quelques postes du SDI, ces créations d'emplois devraient, aux yeux du Gouvernement, contribuer au déploiement du Technopôle informatique du Noirmont, conformément au programme gouvernemental de législation et au schéma directeur cantonal des systèmes d'information.

M. Eric Dobler (PDC) : Je suis satisfait.

11. Rapport 2007 de l'Hôpital du Jura

M. Joël Vallat (PS), président de la commission de la santé : Lors de sa séance du 8 mai 2008, la commission de la santé a pris connaissance du rapport d'activité 2007 de l'Hôpital du Jura et l'a analysé. MM. Marc Chappuis, président du conseil d'administration, Laurent Christe, directeur,

et Germain Brossard, responsable des finances, en ont présenté le contenu et ont répondu à toutes les questions des commissaires. Étaient également présents à cette présentation MM. Gabriel Nussbaumer, chef du Service de la santé, et Nicolas Prétémard, économiste au Service de la santé. Nous les remercions chaleureusement de leur disponibilité.

En préambule, M. Chappuis annonce la satisfaction de son conseil d'administration sur le bilan de l'année 2007. Il est à même de nous dire que l'Hôpital du Jura est en train d'acquiescer à nouveau ses lettres de noblesse. Certes, tout n'est pas parfait, mais le conseil d'administration et la direction générale se mobilisent fortement pour rendre l'hôpital performant et dynamique, apte à fournir des prestations de haute qualité.

Les instances dirigeantes de l'Hôpital du Jura ne veulent pas se reposer sur leurs acquis. Elles veulent aller de l'avant. Il n'est pas question, pour le conseil d'administration et l'Hôpital du Jura, de rationner les prestations mais bien de les rationaliser davantage car nous savons, et vous aussi, que si la santé n'a pas de prix, elle a un coût.

L'année 2007 a été marquée par une intense activité dans tous les secteurs. Le personnel a été mis à forte contribution. M. Chappuis et son conseil le remercient vivement pour son engagement, son professionnalisme et ses compétences.

Cet engagement, ajouté à la confiance de la population envers notre hôpital et à la maîtrise des coûts, ont permis, pour la deuxième année consécutive, de dégager un bénéfice opérationnel de 2,2 millions en 2007 ainsi qu'un cash flow de 3,9 millions pour la même année, renforçant ainsi les fonds propres et permettant une meilleure marge de manœuvre pour le financement des investissements.

Les investissements (infrastructures, appareils médico-techniques, outils informatiques, etc.) se sont élevés à 4,9 millions en 2007 et à 14 millions pour la période 2004 à 2007. Durant la même période, les engagements bancaires ont diminué de 10 millions. Ils se montent à 15,3 millions au 31 décembre 2007. Ces bons chiffres sont le résultat des deux derniers exercices bénéficiaires.

M. Christe, directeur de l'Hôpital du Jura, a souligné que l'événement fort de l'année était sans contexte la concentration de la maternité sur un seul site, ce qui a représenté un investissement conséquent et un énorme travail, lequel a perturbé passablement de patients et de collaborateurs. A ce propos, et avec le recul de près d'une année, il peut dire aujourd'hui que tout le monde est satisfait de l'organisation mise en place, y compris la nouvelle équipe reconstituée. Il insiste sur le fait que les patientes sont très satisfaites des nouvelles chambres et de la prise en charge en général. Pour ce qui concerne l'activité, il est à relever que l'Hôpital du Jura a une maternité qui a maintenant un certain poids, avec un peu plus de 700 accouchements annuels.

Selon M. Christe, ce n'est pas parce que l'Hôpital du Jura a eu deux bons exercices financiers, dus à une réorganisation en profondeur, qu'il peut se satisfaire de cette situation. Il doit poursuivre les réalisations et les rationalisations de son activité, le but étant non seulement économique mais surtout médical. Il remarque que la concentration des prestations aiguës sur un site et de la réadaptation sur un autre concourt à ces mesures de réorganisation et de rationalisation.

Il faut s'adapter à l'environnement et aux contraintes externes, qui ont été pesantes ces dernières années, de la pression des assureurs maladie à l'évolution de la politique fédérale, en passant par la concurrence qui s'accroît de jour en jour entre les établissements hospitaliers. L'objectif de la direction et du conseil d'administration est de consolider la position de l'H-JU en sa qualité d'hôpital de soins aigus et d'avoir un espace d'influence qui dépasse les frontières cantonales.

Le directeur de l'H-JU relève que la poursuite de la rationalisation en cours doit permettre de contrer les effets de l'inflation (2,9 %), celle-ci entraînant une hausse de la masse salariale de plus de 3 millions de francs pour l'H-JU, sans changer quoi que ce soit. Pour répondre à pareille situation, il faut des ressources supplémentaires ou prendre des mesures.

Nous ne pourrions terminer l'examen de ce rapport sans rapporter également le litige qui oppose Santéuisse et l'Hôpital du Jura sur la valeur du point «Tarmed» en vigueur pour les années 2004 à 2007. Aucune provision liée à ce litige n'est constituée et le risque maximal est estimé par le conseil d'administration à 3'230'000 francs. Nous devrions connaître l'issue de ce litige dans le courant du mois de décembre de cette année.

Les autorités de l'Hôpital du Jura nous ont également informés sur leur vision et leur stratégie et sur le projet du centre de rééducation à Porrentruy. Nous savons que les messages s'y rapportant se trouvent sur le bureau du Gouvernement et nous seront transmis prochainement en commission. Nous mettrons tout en œuvre pour présenter ces messages dans les meilleurs délais.

En conclusion, il me reste à réitérer mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de l'Hôpital du Jura, à son conseil d'administration, aux représentants du Services de la santé et au ministre, Monsieur Philippe Receveur, pour leurs explications et leur disponibilité, et vous indiquer que la commission de la santé, à l'unanimité, propose au Parlement d'accepter le rapport 2007 de l'Hôpital du Jura. Au passage, je profite d'être à la tribune pour vous signaler que le groupe socialiste y souscrita unanimement également. Merci de votre attention.

M. Bernard Tonnerre (PCSI) : Après examen du rapport 2007 de l'Hôpital du Jura par le groupe PCPSI, je viens vous faire part des remarques et autres réactions que ce document a suscitées dans les rangs chrétiens-sociaux.

«Bonne situation financière, très bonne collaboration avec le Gouvernement, confiance retrouvée auprès de la population», autant de constats exprimés par le président du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura et qui sont certes agréables à l'oreille mais ne nous autorisent pas à tomber dans un optimisme béat tant l'avenir du secteur hospitalier est jalonné d'interrogations.

Sur le plan comptable, il convient de relever prioritairement les efforts conséquents fournis par la direction de l'Hôpital et qui, grâce à une gestion rigoureuse des charges et à des recettes supplémentaires, se sont traduits par d'excellents résultats que notre président de commission Joël Vallat a déjà suffisamment commentés pour que je n'y revienne pas dans le détail. Toutefois, le budget 2009 se profile déjà sous des auspices moins réjouissants dus à l'augmentation

des salaires pour plus de 4 millions et à la diminution du paiement de certaines prestations par les assurances.

Ce document est donc un bon rapport de gestion. Cependant, on pourrait y voir apparaître d'autres éléments tels qu'un organigramme actualisé permettant une lecture claire du fonctionnement de la maison et un aperçu plus complet des changements effectués récemment sur chaque site.

Nous craignons un peu que les rapports d'activité de notre Hôpital ne soient plus à l'avenir que des rapports de gestion ou le technique et le médico-financier occupent le devant de la scène et relèguent à l'arrière plan des aspects à caractère plus humain, ce qui signifierait que notre Hôpital ne serait plus qu'une «entreprise comme les autres».

Autre zone d'ombre que nous ne saurions occulter – ceci a également été relevé par notre commission – et qui perdure depuis trois ans, il s'agit du litige entre Santésuisse et l'Hôpital du Jura sur la valeur du point Tarmed, une sorte d'épée de Damoclès qui pourrait nous coûter, on l'a dit, plus de 3 millions car aucune réserve n'a été constituée à cet effet.

Je ne saurais conclure sans mentionner la perspective réjouissante du projet de centre de compétences regroupant, à Porrentruy, orthopédie, rééducation et réadaptation et pour lequel notre Parlement aura bientôt à se prononcer en votant un investissement de plus de 8 millions. Cette réalisation sera de toute évidence un élément qui devrait permettre à l'Hôpital du Jura d'accroître son attractivité en lui donnant une dimension interjurassienne, voire transfrontalière.

Le groupe PCSI acceptera bien évidemment ce rapport 2007 de l'Hôpital du Jura.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Le groupe parlementaire PDC a étudié de manière approfondie le rapport 2007 de l'Hôpital du Jura. Dans ce cadre, et comme chaque année, nous avons reçu le 19 août dernier les représentants de l'Hôpital du Jura. Nous considérons que l'Hôpital du Jura est un partenaire important des institutions politiques de notre Canton et que des relations étroites permettent de connaître plus précisément les besoins de chaque partie.

Nous remercions le conseil d'administration, la direction ainsi que tout le personnel de l'Hôpital du Jura pour son bon travail en 2007. Pour son excellent résultat financier bien sûr mais aussi pour le resserrement des instances dirigeantes, pour la mise en place d'une maternité unique et performante et pour la construction des appartements pour des personnes à mobilité réduite «Les Marguerites» à Saignelégier. Ce dernier projet ne relève pas de l'exploitation propre de l'Hôpital du Jura mais c'est un exemple parfait d'innovation et de complémentarité. Cette liste n'est pas exhaustive, le président de la commission de la santé a parfaitement résumé les détails du rapport.

Nous souhaitons mettre quelques points en évidence.

Le volume des débiteurs est encore important et, même qu'un effort conséquent a été fourni ces dernières années, il y a encore un travail important à réaliser. Il faut continuer dans ce sens.

Le différend, le conflit même avec Santésuisse pour la fixation du point Tarmed nous préoccupe. Nous attendons donc avec impatience la décision du Tribunal administratif

fédéral, qui fera certainement jurisprudence au niveau fédéral.

Lors de la visite des représentants de l'Hôpital, nous avons abordé, de manière anticipée, la stratégie future de l'Hôpital du Jura ainsi qu'un des points importants de cette stratégie, le centre de rééducation sur le site de Porrentruy. Nous saluons la démarche des dirigeants de l'Hôpital du Jura, démarche menée par un souci de transparence avec le monde politique et avec la population. Cette présentation a mis en évidence la place de l'Hôpital du Jura par rapport à nos voisins et les restructurations, centralisations encore nécessaires pour faire face à la concurrence, pour consolider la position de l'Hôpital du Jura et pour renforcer les compétences médicales. Nous attendons les messages du Gouvernement pour étudier ces propositions dans le détail et pour avancer dans ce sens.

Je vous recommande donc, comme le fera le groupe PDC, d'accepter le rapport d'activité 2007 de l'Hôpital du Jura. Je vous remercie pour votre attention.

M. Raphaël Schneider (PLR) : Je ne vais pas réussir à parler aussi vite que mon collègue Yves-Alain Fleury, je m'en excuse mais je serai tout autant bref !

Le rapport d'activité 2007, dans sa forme, répond à nos attentes. De bons comptes, des états d'activités explicites sans être trop détaillés. Nous serions tentés de féliciter le conseil d'administration pour sa gestion mais le prochain investissement qui sera soumis au Parlement me laisse un goût amer. Je pense en particulier à la voie choisie d'un concours d'architecture avec les conséquences financières que cela implique. Mais ce n'est pas le sujet du jour.

Les charges semblent bien maîtrisées et le résultat est bien réjouissant. Toutefois, le litige opposant Santésuisse et l'Hôpital du Jura sur la valeur du point «Tarmed» nous oblige à la prudence. Cela ne signifie en aucun cas que nous rejetons l'attitude du Gouvernement dans ce dossier, bien au contraire. La politique menée par Santésuisse avec une transparence des plus troubles, voire opaques, nous exaspère. Nous espérons que l'issue de ce litige sera favorable à notre Hôpital et qu'ainsi les comptes auront reflété la situation réelle.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera le rapport d'activité 2007.

Mme Agnès Veya (PS) : Le groupe parlementaire socialiste a pris connaissance avec attention du rapport d'activité 2007 de l'Hôpital du Jura. De plus, lors de notre séance de groupe parlementaire du 29 septembre dernier, nous avons reçu une délégation de la direction de l'Hôpital du Jura. Cet échange s'est avéré très positif. Il a permis aux membres de notre groupe de faire part de leurs préoccupations face à cette institution en permanente réorganisation.

Le groupe parlementaire socialiste tient en préambule à relever sa satisfaction par rapport à différentes mesures offertes aux collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Jura. Nous voulons parler des cours de formation en lien avec l'esprit d'équipe et le climat de travail et du projet concernant l'absentéisme. Une autre mesure que le groupe parlementaire socialiste salue aussi est le temps de compensation octroyé lors du travail de nuit et l'abandon du service de piquet. Ces mesures n'auraient pas vu le jour sans l'aide des syndicats.

Le groupe socialiste regrette toutefois que les nuisances sonores engendrées par les travaux liés à la centralisation de la maternité n'aient pas pu être davantage anticipées. En effet, dans une institution telle qu'un hôpital, le bien-être du personnel et des patients ne doit pas être négligé. On ne doit pas oublier que ces derniers sont parfois dans des états extrêmement critiques et, de ce fait, de telles nuisances sonores peuvent être à la limite du supportable. Ces prochaines années, l'Hôpital du Jura poursuivra sa réorganisation. Dès lors, nous souhaitons que des mesures concernant notamment les nuisances sonores soient pensées et mesurées en amont.

Un autre point que le groupe socialiste tient à soulever est le parking du site de Delémont qui est suroccupé depuis quelques années. Le manque de places pose un réel problème pour le personnel de l'hôpital mais aussi pour les visiteurs ainsi que les personnes venant pour des consultations et des examens radiographiques ou tout autre type d'examen. Cette dernière catégorie de personnes peut parfois présenter des problèmes au niveau de la mobilité. Là aussi, il nous apparaît important que des mesures soient prises dans les meilleurs délais. Dès lors, nous pouvons nous demander si ces réorganisations, qui entraînent parfois des surcharges dans d'autres services, ont suffisamment été mesurées.

Si nous sommes tout à fait conscients que tout ne peut pas être amélioré d'un coup de baguette magique, nous nous devons de rester sensibles au bien-être des patients et du personnel. Ce dernier étant toujours plus sollicité vu le nombre de séjours en diminution. Et améliorer leurs conditions de travail passe aussi par une anticipation des situations que peuvent générer toutes ces réorganisations.

En conclusion, nous tenons à relever que les remarques faites par notre groupe ne remettent aucunement en cause le travail qui se fait au sein de cette institution. Et comme l'a dit tout à l'heure le président de la commission de la santé, le groupe socialiste acceptera le rapport d'activité 2007 de l'Hôpital du Jura. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Le rapport d'activité 2007 de l'Hôpital du Jura est à nouveau une bonne édition. Nous pouvons en être satisfaits et surtout remercier et féliciter le conseil d'administration, la direction et l'ensemble du personnel qui, tous, s'engagent en faveur d'un Hôpital du Jura de qualité, avec compétence et entrain.

Ce succès, c'est aussi celui des mesures d'organisation et d'amélioration que l'Hôpital du Jura apporte à son propre fonctionnement dans le cadre des compétences qui sont les siennes. En ce domaine, il n'y a pas de routine, pas de place non plus pour se reposer sur ses lauriers.

Les incertitudes qui pèsent sur le sort du «Tarmed» par exemple, ainsi que le rappelaient à l'instant les autres intervenants, sont bien là pour le rappeler. Il faut dire aussi qu'un litige qui dure aussi longtemps et qui, à priori, ne commandait pas que des réserves soient effectuées commence à nous causer un certain souci mais qui est tempéré par le constat que nous faisons qu'il est également partagé dorénavant par les autres cantons. Vous l'avez certainement remarqué lors du récent débat sur la fixation des primes d'assurance maladie, le gros problème que les cantons rencontrent avec SantéSuisse, c'est bien celui du référentiel, c'est le problème que nous avons ici, notamment en ce qui concerne le «point Tarmed».

Il n'empêche que l'Hôpital du Jura renforce, année après année, la confiance que les Jurassiennes et les Jurassiens placent en lui et c'est à saluer. Cette confiance est le produit de compétences reconnues, qui s'expriment à tous les niveaux : médical, soignant, technique ou gestionnel. Et c'est avec un sentiment de profonde satisfaction et de gratitude aussi que nous prenons acte du résultat de l'exercice 2007.

Expérience faite, il apparaît que quand l'Hôpital est confronté à un choix, il prend les bonnes décisions. Il apparaît que la défense des intérêts supérieurs de l'établissement, qui sont aussi les intérêts bien compris des usagers, guide les options retenues. En clair, l'Hôpital du Jura nous paraît faire le meilleur usage de l'autonomie que lui accorde la loi. Et, sans doute, cette autonomie devra être renforcée si l'on veut répondre aux défis concrets d'un proche avenir.

Les récents partenariats avec les hôpitaux universitaires de Genève et de Berne pour l'offre dans le Jura de prestations médicales de pointe ou encore l'affiliation à un organisme de contrôle et de garantie de qualité reconnu en Suisse, plus prosaïquement aussi les dispositions prises en vue de solutionner les problèmes de stationnement aux alentours du site de Delémont en sont des illustrations récentes.

C'est vrai que l'année 2007 a été caractérisée par une très intense activité et un important engagement dans tous les secteurs de l'Hôpital du Jura. Cet engagement a permis, pour la deuxième année consécutive, de dégager un bénéfice opérationnel et un cash-flow, renforçant ainsi les fonds propres et offrant une meilleure marge de manœuvre pour le financement des investissements. Ceci est très important, Mesdames et Messieurs les Députés, face aux échéances qui attendent l'Hôpital du Jura pour l'investissement de tout premier ordre que constituera le futur centre de compétences à construire sur le site de Porrentruy. Créer un outil à la mesure des besoins et à la hauteur des ambitions légitimes que l'on peut nourrir pour le site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura nécessitera que des moyens importants soient mobilisés.

Depuis la présentation de l'avant-dernier rapport d'activité devant ce même Parlement il y a à peu près une année, la situation a évolué et s'est précisée pour les hôpitaux sur le plan suisse, notamment en égard aux décisions des Chambres fédérales de décembre 2007 et au scrutin populaire du 1^{er} juin dernier, tous deux relatifs au financement hospitalier. Nous savons en effet depuis cette date que les cantons demeureront garants de l'offre hospitalière et qu'il leur appartiendra de poursuivre leur mission de planification pour la meilleure utilisation des ressources disponibles en faveur de la population. Le peuple et les cantons suisses ont en effet sagement rejeté un projet d'article constitutionnel qui prévoyait, quoi qu'ils en disent, de confier les clés des hôpitaux aux seuls assureurs. Le maintien de cette compétence a un prix. Les cantons devront plus que jamais rechercher des solutions à la fois les plus sûres et les plus avantageuses pour la détermination de l'offre, ce qui implique que, partout en Suisse et pas seulement dans le Jura (loin s'en faut), des réformes sont nécessaires. Le rejet populaire de ce projet d'article constitutionnel saugrenu, qui aurait mis sur la touche les cantons alors qu'ils assument une part prépondérante de la prise en charge des coûts hospitaliers, il faut le rappeler, signifie donc que c'est avec le cadre mis sur pied par les Chambres en décembre 2007 qu'il faudra composer.

Qu'est-ce que c'est que ce nouveau cadre et que signifie-t-il exactement ? Il signifie essentiellement quatre choses :

- que la pression ira croissant sur les coûts des hôpitaux via une concurrence accrue;
- que le libre-choix de l'hôpital sera offert aux patients;
- que la comparaison entre la qualité et les coûts des hôpitaux sera introduite et possible;
- que le financement forfaitaire par cas (ce qu'on appelle aussi les DRG pour les connaisseurs) sera introduit en 2012.

On le voit, il appartient donc aux hôpitaux suisses de poursuivre les réformes pour affronter ces enjeux de portée nationale. La question de l'organisation du système hospitalier n'est plus une question cantonale, encore moins de district. Elle devient une question nationale. A se disputer une nouvelle fois à l'intérieur du Jura, le risque très concret serait de tout perdre. On doit donc saluer ici la démarche de réflexion prospective menée par l'Hôpital du Jura dans ce contexte et la stratégie adoptée ce printemps. Les mesures prises à ce jour ne suffiront pas. Le pouvoir politique cantonal devra s'impliquer activement dans cette démarche porteuse d'avenir. Ce sera aussi l'occasion de dresser un état des lieux sans complaisance pour répondre à la lancinante question : quelle organisation hospitalière pour quelles prestations et à quel coût ?

Depuis l'été, l'Hôpital du Jura a présenté sa stratégie au public et aux groupes politiques du Parlement jurassien. Cette stratégie est bonne car elle est à même de répondre aux défis posés par le nouveau cadre fédéral d'activité des hôpitaux. L'Hôpital du Jura devra à l'avenir être impérativement composé de sites plus complémentaires. Il faudra travailler aussi sur le plan interjurassien pour garantir la qualité des prestations à des coûts raisonnables dans la région. Il y a une nécessité avant tout médicale, Mesdames et Messieurs, mais aussi économique à concentrer la médecine interne à Delémont tout comme l'orthopédie et la rééducation doivent être concentrées sur le site de Porrentruy.

Pour déployer ses activités dans ce domaine et dans la réadaptation où nombre de nos concitoyens recourent encore aujourd'hui à des établissements extérieurs, l'Hôpital du Jura devra pouvoir construire le centre de compétences tant attendu à Porrentruy et si nécessaire à son avenir.

Et puis, il faut dire une chose aussi, c'est qu'aux défis médical et économique s'ajoute le défi primordial de l'attractivité. La période actuelle est à la difficulté dans la relève médicale, il faut le savoir. Ce n'est pas une spécialité jurassienne, c'est largement répandu en Suisse mais les cantons ruraux, les régions rurales souffrent plus de cette problématique que les centres des grandes villes. Pour pouvoir engager les compétences nécessaires au bon fonctionnement d'un hôpital, son organisation doit permettre de meilleures perspectives professionnelles à ses médecins et soignants que des heures d'incessants déplacements entre des sites aux attributions insuffisamment spécialisées. Seul un hôpital moderne et attractif permet d'envisager une relève de qualité dont nous avons besoin. Besoin pour pérenniser un hôpital francophone de référence entre Bienne et Bâle. C'est là, et nulle part ailleurs, que se positionne clairement l'enjeu. Le conseil d'administration, la direction, le personnel médical soignant et technique de l'Hôpital du Jura l'ont maintenant bien compris.

Le Gouvernement met actuellement la touche finale aux projets de messages relatifs au centre de rééducation à Porrentruy et à la révision du plan hospitalier, au terme d'une évaluation minutieuse de plusieurs mois, qui a mis au tout premier plan la qualité et la sécurité des prestations à la population jurassienne en général et aux patients en particulier. Ces deux messages pourront vraisemblablement être adoptés dans le courant du mois prochain par le Gouvernement. Nous avons le devoir d'utiliser nos ressources humaines, technologiques et financières ainsi que nos infrastructures de la manière la plus efficace possible pour l'Hôpital du Jura, pour le peuple jurassien. En ce domaine, le statu quo, c'est la marche arrière !

Mesdames et Messieurs les Députés, j'en conclurai par là. Pour ces deux importants dossiers à venir, il s'agira que nous restions unis et forts. Terminé le temps des querelles de districts, nous ne sommes plus en 2002. Nous devons comprendre que nous ne serons forts pour affronter les défis que nous impose la Berne fédérale qu'en étant soudés. Il n'y a qu'un seul Jura et c'est maintenant qu'il faut agir et afficher notre confiance envers l'Hôpital du Jura, qui la mérite pleinement. Mesdames et Messieurs, en définitive, comme je vous le disais déjà l'an dernier, nous pouvons faire que les rapports d'activité à l'avenir de l'Hôpital du Jura aillent en s'améliorant. Notre responsabilité est grande, tout comme devra l'être notre capacité à nous unir dans un domaine où les errances et les hésitations se paieront cash et au prix fort.

Je vous invite par conséquent, au nom du Gouvernement, à accepter ce rapport. Je vous invite à vous rassembler avec les Jurassiennes et les Jurassiens derrière l'Hôpital du Jura dans un élan d'avenir.

Au vote, le rapport 2007 de l'Hôpital du Jura est accepté par la majorité des députés.

12. Motion no 873

Et si un jour toute la route s'effondrait ? Maxime Jeanbourquin (PCSI)

Il y a quelques mois, la route de La Roche était fermée au trafic plusieurs jours durant pour que des spécialistes puissent y contrôler l'état de la paroi rocheuse particulièrement sensible à l'effritement et donc aux chutes de pierres.

L'important éboulement de vendredi passé montre à l'envisager qu'en dépit du contrôle et de la technique, la nature reste la maîtresse de ses éléments et qu'un tel accident ne peut pas toujours être prévu, ni évité.

Au plan géologique pur, force est de constater que la corniche de La Roche appartient au domaine calcaire, une roche perméable qui peut facilement accumuler de l'eau ou la conduire sur des couches marneuses sous-jacentes la gardant en réserve et formant, en cas de longues périodes de pluie, un véritable toboggan pour des couches rocheuses déjà effritées par le gel et le dégel. Bien exposée au soleil, la falaise de La Roche connaît, de plus, des amplitudes thermiques aptes à fissurer la pierre et à favoriser une infiltration d'eau encore plus importante. Enfin, nous n'excluons pas que, dans une moindre mesure, les vibrations engendrées par un trafic de poids lourds toujours plus dense émet des vibrations qui n'arrangent pas la situation.

Inutile de se voiler la face : les conditions de ce site sont telles que la garantie d'une sécurité absolue exigera des travaux d'ancrage et de consolidation onéreux, dépassant de loin le coût d'un simple élargissement du tunnel.

Estimant qu'il est urgent d'agir pour garantir la sécurité des usagers de la route et du rail, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures efficaces et rapides.

Afin d'y voir plus clair et de parer à toute éventualité catastrophique, nous prions donc le Gouvernement d'établir une étude financière comparative pour déterminer le coût d'une amélioration définitive du site ou pour entreprendre le percement d'un nouveau tunnel couplé à un nouveau tracé évitant la dangereuse corniche.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) : Nous ne reviendrons pas en détail sur l'ampleur de l'éboulement de La Roche et sur son important effet tant au plan de la sécurité routière que des coûts. Le sinistre était tel qu'une simple remise en état des lieux avec consolidation de la masse rocheuse nous paraissait insuffisante pour garantir la sécurité du trafic dans ce secteur. Aussi avons-nous demandé d'établir une étude financière comparative pour déterminer le coût d'une amélioration définitive du site ou pour entreprendre le percement d'un nouveau tunnel couplé à un nouveau tracé.

Sans attendre le traitement par le Parlement de notre motion, le Gouvernement a entrepris rapidement les démarches demandées, ce dont nous le remercions vivement. Nous savons maintenant que les négociations suivent leur cours et nous prions néanmoins notre Exécutif de continuer à lui vouer toute son attention avec la fermeté la plus vive.

Au nom du groupe PCSI, je vous remercie d'accepter la présente motion permettant au Gouvernement de poursuivre l'action menée ici.

Néanmoins et ce hors de l'engagement que vous prenez en soutenant la présente motion, nous signalons la mention faite dans son préambule de la sécurité à garantir aussi pour les usagers du rail, la ligne des CJ ayant été aussi profondément sinistrée dans cet éboulement. Je demande donc au Gouvernement de tenir compte aussi de cet aspect-là du problème pour être prêt à répondre, cas échéant, avec la même efficacité aux besoins qui pourraient se manifester pour la sécurité du trafic ferroviaire. Avec le groupe PCSI, nous y serons attentifs.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : A la suite de l'éboulement survenu le 15 mars à La Roche, le Service des ponts et chaussées, en collaboration avec les Chemins de fer du Jura et en accord avec le délégué fédéral compétent en la matière, a pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la route cantonale et de la voie ferrée, Monsieur le député Jeanbourquin. Aujourd'hui, le site est sécurisé selon les critères reconnus en Suisse.

Comme le souligne le motionnaire, les conditions géologiques de ce site ont exigé des travaux importants de minage, d'ancrage et de purge de la falaise. En outre, un système de surveillance performant a été mis en place. Il est ainsi possible de suivre, pratiquement en temps réel, les éventuels mouvements des rochers et une fermeture automatique de la route interviendrait en cas de danger.

Le Gouvernement est conscient que le tunnel actuel de La Roche constitue un obstacle important à l'écoulement du

trafic. En plus de la sécurité apportée aux usagers de la H18 par son percement, le tunnel projeté permettrait de supprimer cette gêne.

Ceci étant dit, le Gouvernement in corpore a sollicité une entrevue avec M. Moritz Leuenberger pour lui exposer sa position et lui présenter une planification financière détaillée. Le Gouvernement souhaitait obtenir une aide financière exceptionnelle de la Confédération pour le percement d'un nouveau tunnel. Cette rencontre s'est tenue le 21 août dernier. Le conseiller fédéral, sensible aux éléments qui lui ont été présentés, a indiqué lors de la séance vouloir examiner si des options de financement étaient possibles. Malheureusement, par courrier du 3 octobre dernier, il a fait part au Gouvernement qu'au vu des bases légales actuelles «il n'existe aucune marge de manœuvre pour une participation financière de la Confédération aux travaux souhaités». On ne peut que regretter la décision fédérale dans la mesure où les travaux de construction d'un tunnel de grande envergure correspondent aux orientations politiques fédérales visant à favoriser les liaisons entre les agglomérations et la volonté du Gouvernement jurassien de renforcer les liens avec le bassin rhéan et d'ouvrir un débouché sur le Plateau suisse par La Chaux-de-Fonds, en direction de Neuchâtel.

Le Conseil fédéral excluant ainsi toute participation financière spéciale au financement des 24 millions de francs devisés pour ce tunnel, le Gouvernement doit désormais ré-examiner la situation. Il doit notamment étudier la possibilité d'assumer ces coûts dans le cadre de la planification financière cantonale tout en tenant compte du fait que l'enveloppe annuelle versée par la Confédération pour les routes principales s'élèvera à plus de 4 millions de francs par année à partir de 2012.

Les services cantonaux étudient actuellement les possibilités de financement en tenant compte également de la nouvelle donne concernant l'évitement de Courroux et H18 Delémont-Bâle. En effet, le conseiller fédéral nous a indiqué, lors de la même séance, que la Confédération n'entrerait pas en matière sur le remboursement de l'investissement cantonal anticipé prévu pour réaliser la première phase de ce projet. Il nous a ainsi encouragés à réaliser l'ensemble en une seule phase, financée entièrement par la Confédération et à finaliser les études de ce projet rapidement afin d'être prêts dès l'entrée en vigueur du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales. La réalisation en une seule phase de la route nationale Delémont-Bâle, couplée à l'évitement de Courroux, devrait faire économiser au Canton un investissement de l'ordre de 10 millions de francs.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement vous invite à accepter cette motion en considérant qu'elle est déjà partiellement réalisée car les études des coûts des variantes demandées ont déjà été exécutées.

M. Jean-Marie Miserez (PS) : Le groupe socialiste va évidemment accepter la motion. Pour trois raisons :

- Nous partageons les inquiétudes du motionnaire s'agissant de la sécurité du trafic routier et ferroviaire dans ce secteur de La Roche; à ce stade, nous saluons les travaux de sécurisation et de prévention qui ont suivi immédiatement l'accident géologique de mars dernier, travaux qui ont nécessité, on le sait, une longue fermeture.
- Nous estimons également que la répétition des accidents géologiques sur ce site nécessite une étude sérieuse afin de juger de la pertinence ou non, soit d'une sécuri-

sation optimale du site soit d'un nouveau tracé de la route.

- Enfin, nous pensons que les études demandées par notre collègue doivent être ou sont en bonne voie de réalisation si l'on en croit les démarches qui ont été entreprises par le Gouvernement auprès du Département fédéral de Moritz Leuenberger.

La longue fermeture de la route, ce printemps, a provoqué débats, discussions et pas mal d'inconvénients notamment pour les habitants, commerçants et artisans des villages proches du site de La Roche. On ne peut donc se permettre de prendre sciemment le risque de nouvelles fermetures, tant pour la sécurité des usagers que pour le développement régional. Relevons aussi, au passage, que la fermeture de la route de La Roche et le détournement du trafic par Lajoux-Saulcy a augmenté sensiblement les dangers sur ce tronçon routier qui s'est avéré inadapté à une telle évolution du trafic, notamment des « quarante tonnes » et autres véhicules lourds dont le croisement s'avérait souvent scabreux, en témoigne l'état des accotements actuels.

Au terme de l'étude demandée par notre collègue et à laquelle souscrit le Gouvernement, les alternatives ne seront cependant pas nombreuses : sécurisation du site ou nouveau tunnel. Dans les deux cas, les coûts seront très conséquents, nous n'en doutons pas. Le Parlement, lorsqu'il disposera de ces éléments, aura à se prononcer. Sa réponse devra se fonder sur les moyens dont dispose l'Etat qui devra de toute manière trouver des partenaires pour le financement. Le ministre nous l'a dit tout à l'heure et on pense évidemment à la Confédération. En ce sens, l'appui des élus fédéraux jurassiens doit être conséquemment et fortement sollicité et documenté.

Enfin, nous sommes bien conscients que la variante « nouveau tunnel » rouvrirait le débat sur son gabarit et l'éventuelle ouverture au passage des véhicules lourds. Le groupe socialiste estime donc que l'étude financière des variantes doit également être complétée d'une étude sérieuse d'impact de chacune des solutions en termes de conséquences sur le trafic et la sécurité, non seulement sur le site de La Roche mais également sur l'ensemble du trafic aux Franches-Montagnes.

Pour toutes ces raisons et avec cette dernière et insistante demande, le groupe socialiste donne son appui à la motion de notre collègue Maxime Jeanbourquin.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : C'est avec la plus grande attention que nous avons examiné la motion du groupe PCSI. Nous constatons qu'une grande partie de cette motion est déjà réalisée et que, par conséquent, elle pourra sans autre être acceptée.

Toutefois, je me permets de revenir à charge et j'invite le Gouvernement à nous présenter dans les plus brefs délais une solution qui permettrait de résoudre définitivement le problème posé par le goulet de La Roche.

De l'avis du groupe PDC, notre position n'a pas changé par rapport à la motion déposée par notre collègue François-Xavier Boillat en 2007, motion refusée par la majorité du Parlement en raison de son financement. Cette motion demandait expressément le percement d'un nouveau tunnel d'un grand gabarit qui, à notre avis, serait la seule solution en vue de régler cet épineux problème. Mais, suite à la précision que nous a donnée aujourd'hui le représentant du

Gouvernement au sujet de la contribution financière de la part de la Confédération, qui ne sera pas augmentée, nous en avons eu confirmation de la part du ministre. Malgré les regrets de notre ministre et les perspectives énoncées par Laurent Schaffter, il faut se rendre à l'évidence que la réalisation du percement d'un tunnel à La Roche n'est pas à envisager dans l'immédiat et qu'il demandera encore de la patience de la part des Franches-Montagnards. Mais, qui sait, un miracle est toujours possible, Monsieur le ministre ne nous contredira pas.

Vous vous en doutez bien, le groupe PDC soutiendra unanimement la motion du groupe PCSI, y compris la partie liée au rail défendue par notre collègue Maxime Jeanbourquin.

Au vote, la motion no 873 est acceptée par la majorité du Parlement.

13. Postulat no 279 Inventaire des zones à bâtir mal situées Nicolas Eichenberger (PLR)

L'aménagement du territoire au niveau cantonal est sujet de façon récurrente à discussions et remises en question, ainsi que l'ont confirmé de récentes interventions parlementaires, bien que la marge de manœuvre soit tenue.

La Confédération, qui vient d'approuver le plan directeur cantonal voté par le Parlement en 2005, émet dans sa prise de position un certain nombre de remarques par rapport à l'utilisation du sol, relate son souci de ne pas voir l'étalement urbain se poursuivre dans le Jura et constate que le Canton dispose de réserves de surfaces largement suffisantes et donc que de nouvelles mises en zone ne devraient intervenir qu'exceptionnellement.

Il résulte de cette situation que le Canton se trouve confronté aux souhaits des communes, des promoteurs ou entrepreneurs, tout en devant respecter les dispositions du droit supérieur, notamment la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et les grandes lignes de l'organisation du territoire suisse.

Dans le cadre de la procédure d'examen du plan directeur par la Confédération, le Canton a fait valoir avec justesse qu'une région périphérique ne saurait avoir une densité plus importante que la moyenne suisse, qui comprend de grands centres avec des indices d'utilisation très élevés; il en va de même avec les surfaces d'habitat et d'infrastructures par habitant (moyenne suisse de 397 m² et de 711 m² dans le Jura).

Malgré le fait que le Canton dispose arithmétiquement de réserves suffisantes pour les quinze prochaines années, en examinant l'offre de terrains à bâtir, il apparaît manifestement que nombre d'entre eux ne se prêtent guère à pareille utilisation du fait de leur localisation ou de leur topographie, et que d'autres sont partiellement inconstructibles du fait de leur proximité des structures protégées (forêts, arbres, haies, lignes électriques, vergers, zones de bruit, etc.).

Le groupe libéral-radical, bien conscient qu'il est difficile de satisfaire à la fois les demandes pour des nouveaux terrains en zone à bâtir et de répondre en même temps aux exigences de la Confédération, souhaite toutefois que soient prises toutes les mesures pouvant contribuer à rendre le

traitement des demandes le plus pragmatique possible, dans le respect des dispositions légales, mais en créant une marge de manœuvre optimale par rapport au droit fédéral, en complément de la pratique actuelle. C'est pourquoi, afin d'avoir une vue d'ensemble, il prie le Gouvernement :

- de procéder (dans un délai utile) à une évaluation des terrains en zone à bâtir et d'établir un inventaire sommaire des surfaces mal situées ou impropres à la construction;
- de livrer, sous forme d'étude statistique, les conclusions de cette évaluation et d'apprécier l'offre globale de terrains en zone à bâtir en fonction des surfaces de facto inutilisables qui auront ainsi été comptabilisés, en introduisant par exemple un facteur de pondération.

Le résultat de cette étude, si l'hypothèse se vérifie, pourra servir d'argumentaire pour le rapport qui devra selon l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) être soumis à l'Office fédéral du développement territorial ARE.

M. Nicolas Eichenberger (PLR) : Le texte du postulat devrait être suffisamment explicite pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire un long développement à cette tribune, d'autant plus que, d'après les augures, le Gouvernement, dans sa grande sagesse, l'a accepté. Seul l'essentiel sera donc rappelé, en réservant d'éventuels compléments pour le cas où cela s'avérerait nécessaire.

Le but du postulat est donc de disposer d'un inventaire des zones à bâtir mal situées, au sens large, afin de pouvoir en tirer des enseignements pour optimiser à terme l'offre de terrains en zone, en respectant les dispositions du droit supérieur.

Une étude de la Confédération publiée la semaine dernière – hasard de calendrier – a relevé que les zones à bâtir sont trop grandes et – ô surprise ! – mal situées. Elle a aussi rappelé que, dans ce domaine, les statistiques règnent en maître. Les chiffres bruts de terrains disponibles en Suisse sont imposants, et particulièrement dans le Jura à ce qu'il semble. Cependant, selon l'hypothèse posée ici, ces données brutes ne correspondent pas toujours à la réalité et méritent un examen plus détaillé.

Une grande partie du travail demandé par ce postulat est d'ailleurs déjà réalisée par la publication, quelques semaines après le dépôt de cette intervention, d'un rapport très exhaustif par le Service de l'aménagement du territoire. Ce rapport concerne les zones artisanales, leur évolution depuis leur mise en zone et leur situation actuelle.

D'après les indications publiées la semaine dernière par la presse, un travail similaire est en cours concernant les autres types de zones à bâtir, notamment celles qui sont destinées à l'habitat.

De ce point de vue, le postulat est déjà en phase de réalisation, excepté les aspects relevant à l'intérieur des terrains en zone des surfaces inconstructibles, ce qui contribue aussi à donner une image statistique tronquée de l'offre et enlève donc une marge de manœuvre pour répondre à des demandes particulières. Reste aussi à examiner la possibilité d'introduire un facteur de pondération pour les surfaces concernées.

Merci donc au Gouvernement d'avoir accepté ce postulat et à vous, chers collègues, d'en faire de même ainsi que pour votre attention.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Le postulat du groupe libéral-radical s'inscrit dans une problématique bien connue, à savoir pouvoir différencier les terrains disponibles libres en zone à bâtir des autres, c'est-à-dire des terrains qui ne se prêtent pas à la construction et qui sont en zone.

Les communes, appelées à réfléchir de manière concertée avec leurs voisines dans le cadre de la microrégion Haute-Sorne ou de l'agglomération de Delémont, sont confrontées à cette problématique.

Une grande partie de ce travail a été réalisée, vous l'avez relevé Monsieur le Député, en ce qui concerne les terrains affectés à la zone artisanale ou industrielle. En mai de cette année, le Département de l'Environnement a rendu publique une étude du Service de l'aménagement du territoire, qui établit un état des lieux en matière de terrains disponibles au regard des exigences fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire. Il dresse le bilan de l'offre cantonale en zone d'activités en caractérisant, parcelle par parcelle, la situation de droit, l'état de propriété et la nature de l'équipement.

Les six recommandations contenues dans cette étude visent précisément les objectifs du postulat, à savoir garantir le respect des principes d'utilisation mesurée et durable du sol tout en offrant à l'économie les espaces nécessaires les plus attractifs pour son développement.

Il faut bien admettre que certains terrains en zone d'activités communale ne répondent pas, ou plus, aux exigences de localisation des entreprises. Souvent en zone à bâtir depuis de nombreuses années, ils n'attirent aucun investisseur car trop excentrés par rapport aux moyens de communication et aux centres urbains ou encore parce leurs propriétaires n'entendent ni les équiper, ni les vendre.

Parallèlement, des secteurs mieux situés ne peuvent pas être affectés en zone d'activités car les réserves sont statistiquement suffisantes. Par ailleurs, les surfaces d'assolement doivent être préservées pour l'agriculture et le canton du Jura ne dispose plus d'une grande marge de manœuvre à ce niveau.

Afin de pouvoir, si nécessaire, mettre en zone d'activités dans le futur des terrains avec un potentiel d'accueil d'entreprises intéressant, il faut prévoir des compensations : les secteurs mal situés devraient être déclassés et réaffectés à la zone agricole lorsque cela est encore possible. Cette mesure sera certainement difficile à réaliser par les communes et à faire admettre aux propriétaires fonciers «victimes» de ce déclassement mais elle s'impose si l'on veut pouvoir bénéficier d'une certaine marge de manœuvre à l'avenir.

Dans le cadre de la révision de l'aménagement local, les communes concernées examineront donc systématiquement l'opportunité de maintenir en zone à bâtir des terrains peu propices à l'implantation d'entreprises industrielles ou artisanales. Chaque parcelle fera l'objet d'une détermination fondée sur des critères précis tels que le positionnement de la parcelle dans le milieu bâti, son degré d'équipement, etc.

Dans ce cadre, le dialogue et la négociation avec les propriétaires fonciers s'avèrent incontournables. Une approche intercommunale, à l'échelle des microrégions notamment, est aussi susceptible de résoudre des blocages.

Dès lors et dans le domaine des zones d'activités, le postulat est déjà réalisé.

La question se pose évidemment aussi en ce qui concerne les autres zones à bâtir destinées à l'habitat. Le Service de l'aménagement du territoire a entrepris une étude du type de celle mentionnée ci-dessus portant uniquement sur les zones d'habitation. Elle devrait être disponible au printemps 2009.

En conclusion, le Gouvernement est convaincu que le Parlement, dans sa grande sagesse, va accepter ce postulat.

M. François-Xavier Migy (PS) : Désolé de vous annoncer que le groupe socialiste refusera ce postulat car l'évaluation et l'inventaire des terrains en zone à bâtir est un mandat communal et non cantonal. La fiche 1.05 du plan directeur, relative au dimensionnement des zones à bâtir destinées à l'habitat, est claire et précise concernant les mandats de planification communaux.

La lettre e) souligne que c'est un mandat des communes d'établir un inventaire des terrains libres de construction situés en zone à bâtir ainsi que des friches, de formuler puis de prendre les mesures favorisant leur mise sur le marché conformément à la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire. Elles informent les propriétaires des terrains concernés. Si une commune juge qu'un terrain est mal situé ou impropre à la construction, elle peut, par l'intermédiaire d'une révision de son plan de zones ou d'une modification ponctuelle, revoir l'affectation de certaines zones qu'elle juge peu attractives. C'est ce que précise la lettre a) des mandats de planification communaux de la fiche 1.05. Aussi, nous jugeons que les communes ont non seulement les moyens mais le devoir d'adapter leur plan d'aménagement local sans que le Canton doive se justifier par une étude auprès de la Confédération. Ce n'est donc pas au Canton de se substituer aux tâches communales.

De plus, nous refusons ce postulat car il nous paraît difficile de fixer des critères communs à tous les acteurs pour juger qu'un terrain est «mal situé ou impropre à la construction». En effet, qu'entend-t-on par terrain en zone à bâtir «mal situé ou impropre à la construction»? Les critères seront bien différents si l'on se positionne du point de vue du propriétaire du terrain, de la commune ou encore du Canton. Un terrain situé au centre d'une localité peut être jugé intéressant pour le Canton (développement vers l'intérieur) et peut paraître peu attractif car trop bruyant pour un futur propriétaire. Un terrain en zone à bâtir proche d'une forêt, loin du centre, serait un atout pour une commune et pas pour une autre et par pour le Canton. Donc, les critères de «mal situé ou impropre à la construction» seront arbitraires selon si l'on se positionne du point de vue d'un propriétaire, d'une commune ou du Canton.

Nous refusons aussi ce postulat car il ne règlera en rien la difficulté première des communes qui est de faire face aux propriétaires privés qui ne souhaitent pas vendre ou équiper leur terrain ou qui ne veulent pas voir leur terrain déclassé en zone agricole. En effet, comment inciter les propriétaires à vendre leur terrain bien situé? Qui paie les indemnités s'il y a un déclassé d'une zone à bâtir en zone agricole? Ou, dans la situation inverse, comment se fait-il qu'aucune contribution de plus-value n'est perçue lorsqu'il y a un changement de zone agricole en zone à bâtir? Toutes ces questions resteraient en suspens malgré l'acceptation de ce postulat.

A notre avis, nous craignons que ce postulat, visant à identifier des surfaces «mal situées ou impropres» à la construction, ne soit qu'un prétexte pour justifier de nouvelles extensions de la zone à bâtir... donc à poursuivre l'étalement urbain au détriment de la zone agricole.

En conclusion, il n'y a pas lieu de mandater le Canton pour une évaluation, qui est déjà en route semblerait-il, peu pertinente et coûteuse alors que les communes ont déjà dans leurs mandats le devoir d'établir un inventaire des zones à bâtir et de proposer des aménagements par l'intermédiaire d'une révision ou d'une modification partielle de leur plan de zone. Nous trouverions plus judicieux de mandater le Canton pour mettre en place des outils qui aideraient les communes parce qu'en effet les communes actuellement, surtout les petites, n'ont pas beaucoup de moyens, pas beaucoup de connaissances pour travailler dans ce domaine. Nous pensons notamment à l'introduction de contraintes pour les propriétaires privés qui ne veulent pas vendre leur terrain, à la problématique des indemnités s'il y a un déclassé d'une zone à bâtir en zone agricole ou l'inverse.

Voilà pourquoi le groupe socialiste refusera l'acceptation de ce postulat.

M. Nicolas Eichenberger (PLR) : Très rapidement pour rappeler que l'Etat est le seul acteur qui peut disposer d'une vue d'ensemble en la matière et que, deuxièmement, ce postulat ne demande que de dresser un état des lieux actuel. Il ne s'agit pas ici de préjuger de ce qui pourrait être fait ultérieurement du résultat de cet inventaire.

Au vote, le postulat no 279 est accepté par 37 voix contre 15.

14. Interpellation no 740

La Poste aux Franches-Montagnes : préparer l'avenir...

Maxime Jeanbourquin (PCSI)

Les mesures annoncées tout récemment, mais pour octobre prochain déjà, inquiètent au plus haut point les députés chrétiens-sociaux indépendants des Franches-Montagnes.

Après sa décision de suppression du tri aux Bois, La Poste persiste et signe en proposant des mesures analogues pour le secteur de Saint-Brais et Montfaucon. Ainsi appliquées, ces options de gestion défavoriseront notre région, entravant son développement économique et diminuant son attractivité auprès de familles cherchant à s'y installer.

Sollicités à maintes reprises ces derniers jours pour que le Canton intervienne rapidement et énergiquement, nous demandons alors au Gouvernement de s'engager sans délai dans cette pénible affaire et nous lui posons quelques questions en guise d'orientation possible vers une solution durable.

Le Gouvernement est-il prêt à négocier avec La Poste pour prévoir l'installation d'une unité de tri postal au centre des Franches-Montagnes devant desservir l'ensemble du plateau, dont les communes finiront, à terme, par ne former plus qu'une ou deux entités administratives? Notre Exécutif est-il disposé à inviter La Poste à envisager son retour auprès des entreprises de transports publics – CJ, Car Postal

et TSPG – pour acheminer le courrier et éviter ce transport par automobile jugé trop cher ?

Nous remercions d'avance le Gouvernement de sa réponse et l'invitons à redoubler d'attention et d'énergie dans son examen des mesures envisagées dans le Jura par les entreprises semi-publiques de services.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) : En préambule, je tiens à signaler que la situation du service postal aux Franches-Montagnes, bien qu'elle occupe l'essentiel de cette interpellation, n'est pas notre seule préoccupation. Le groupe PCSI est aussi vivement préoccupé de la détérioration des mêmes services sur le Haut-Plateau (Pleigne et environs) et en Ajoie (Haute-Ajoie en particulier). Le groupe rappelle au Gouvernement l'urgence et la fermeté dans les négociations à entreprendre avec La Poste et la nécessité d'envisager plusieurs solutions afin d'en conduire au moins une à chef, le but premier étant de garantir une desserte postale de qualité dans l'ensemble du canton du Jura dont l'attractivité est en jeu.

Nous orientons cette interpellation sur deux axes : le maintien du tri postal aux Franches-Montagnes et l'acheminement possible du courrier de nouveau par les transports publics, tout cela à la demande formulée à notre groupe par divers élus communaux des Franches-Montagnes, des acteurs économiques ou des particuliers vraiment inquiets de cette situation détériorée.

Mesurant la gravité de la menace, le Gouvernement a réagi rapidement et résolument sur l'aspect essentiel du danger, à savoir la suppression du tri postal aux Franches-Montagnes, secteur Les Bois d'abord, secteur Montfaucon-Le Bémont-Saint-Brais ensuite. A ce jour, si les informations recueillies aux Franches-Montagnes essentiellement sont fondées, nous savons que La Poste s'est néanmoins engagée à collaborer avec le Gouvernement et, surtout, avec l'Association des maires pour trouver ou construire des locaux abritant un futur centre de tri pour la région, allant des Bois à Saint-Brais. Même si les négociations dont nous parlons vont bon train, rien n'est acquis à ce jour – sinon de belles promesses – et nous demandons au Gouvernement de mettre la régie postale face à ses responsabilités pour éviter que le maintien promis du tri postal ne se fasse qu'aux frais des communes et du Canton, ce qui constituerait une injustice supplémentaire en regard des dépenses pharaoniques consenties dans la région zurichoise et dans l'arc lémanique, en milieu urbain en quelque sorte.

Il faut bien se dire qu'on nous parle de surface : «Trouvez des bâtiments de 250 m² et nous pourrions y installer un tri postal». Nous disant cela, les postes ont déjà inclus dans ces 250 m² l'exclusion du tri postal dans l'est de la région. Donc, on nous donne des informations quasi «plaisantines» pour essayer peut-être de nous calmer un brin et, finalement, pour nous masquer la réalité. La situation est donc grave et bien que les négociations soient en cours, nous avons besoin d'une vigilance et d'une ténacité absolues.

Prévue pour le mois d'octobre, la suppression du tri postal dans l'est des Franches-Montagnes déploiera sous peu ses effets pervers. Il semble qu'à partir du 3 novembre déjà les employés postaux de Montfaucon et de Saint-Brais devraient descendre à Bassecourt. La Poste s'engage à dire que ce n'est que pendant quelques semaines, le temps que les négociations permettent la réalisation des promesses, que durera cela. Il semble qu'il soit absolument nécessaire

que, pour que la machine postale tourne et vous distribue vos courriers dont vous lirez le contenu demain, il faut que cela se déploie dès maintenant. De toute façon, la semaine prochaine, rien ne bougera, ces messieurs de La Poste étant tout occupés à inaugurer un nouveau centre à Eclépens semble-t-il ! Donc, vous voyez, les choses vont lentement mais notre sécurité postale et la menace du désert postal aux Franches-Montagnes restent permanentes.

Alors, il faut absolument que nous réagissions et, bien qu'appliquée à titre provisoire jusqu'à l'aboutissement des négociations, le déplacement de ces employés postaux vers la vallée de Delémont nous inquiète par le fait que certains pourraient l'évaluer comme «pas si grave que cela» et prendre le risque de son maintien. Nous insistons donc pour que le Gouvernement continue à collaborer avec les maires francs-montagnards, déterminés quant à eux à conduire le combat jusqu'à l'obtention définitive d'un centre de tri aux Franches-Montagnes. Les maires sont unanimes, la députation franc-montagnarde aussi : cette suppression de tri postal ne se fera pas mais si tout le monde, Gouvernement en tête, y met sa bonne volonté.

J'en viens maintenant au deuxième axe de l'interpellation, l'acheminement du courrier aux Franches-Montagnes. Depuis quelque temps, La Poste a abandonné l'utilisation des transports publics rail et Car postal pour acheminer le courrier dans les régions les plus retirées du pays. Ce sont les camions postaux, les camionnettes postales qui sillonnent mais, maintenant, il semble que ce soit trop cher puisqu'on ne peut plus demander à ces véhicules de monter le courrier de la vallée de Delémont jusqu'aux Franches-Montagnes. Alors, pourquoi ne pas demander à notre Gouvernement de réétudier avec La Poste la possibilité de recourir aux transports publics, qui ont accru leur desserte dans bien des régions, pour acheminer à nouveau ce courrier. J'estime qu'une telle manière de voir les choses s'inscrit dans le développement durable souhaité par nos plans de législation et en même temps dans une logique d'économies aussi.

Je remercie le Gouvernement pour son attention permanente qu'il voue à ce dossier ainsi que l'ensemble des députés pour le soutien qu'ils nous accorderont. Je vous rappelle que si j'ai insisté sur l'aspect franc-montagnard de la problématique, la Haute-Ajoie et le Haut-Plateau sont aussi rudement sinistrés en la matière. Merci de votre attention à toutes et à tous.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Cette interpellation nous permet de faire le point sur une affaire qui avait fait l'objet d'une question écrite dans le courant du mois de mai. Cette dernière question faisait état du projet de La Poste de rattacher les facteurs des Bois à La Chaux-de-Fonds et non à un centre desservant les Franches-Montagnes. Nous avons écrit à Ulrich Gygi en avril afin de lui indiquer notre fort attachement à une solution franc-montagnarde. En effet, notre analyse montrait que le risque était très élevé de voir la distribution du courrier dans les Franches-Montagnes écartelée entre différents centres comme La Chaux-de-Fonds, Tramelan et Bassecourt. Pour notre part, nous donnons évidemment la préférence à un centre unique aux Franches-Montagnes.

A ce jour et suite à diverses discussions avec des hauts responsables du groupe La Poste, il apparaît que l'idée de déplacer les facteurs des Bois à La Chaux-de-Fonds ne serait plus envisagée. La Poste souhaite en effet installer un

centre de tri régional aux Franches-Montagnes et est en recherche de locaux adaptés.

Par contre, et c'est l'objet de la présente interpellation, La Poste a décidé que les facteurs des Enfers, du Bémont, de Montfaucon et de Saint-Brais devraient aller préparer leurs tournées à Bassecourt. C'est absurde vu les distances et la dénivellation.

Nous sommes intervenus à la fois lors de la visite d'un membre de la direction du groupe La Poste le 28 août dernier et par courrier pour nous étonner qu'il ne soit pas techniquement possible de faire en sorte que ces communes puissent être triées depuis Eclépens. Les communes concernées, l'assemblée des maires et un élu fédéral ont également fait part énergiquement de leur désapprobation face à cette décision.

En date du 16 septembre, La Poste nous a répondu que ce n'était pas possible. Vu cette réponse, nous avons écrit aux quatre communes pour leur demander de décider officiellement si elles étaient prêtes à modifier leur numéro postal. Par courrier conjoint du 15 octobre 2008 à la direction de Postmail, les quatre conseils communaux des Enfers, du Bémont, de Montfaucon et de Saint-Brais ont demandé formellement à ce que le numéro postal soit changé afin d'être rattachés au centre de tri d'Eclépens.

Désormais, le point crucial réside dans la mise à disposition d'une base de distribution du courrier aux Franches-Montagnes. En effet, sans elle, il sera facile à La Poste d'arguer le manque de locaux pour disperser la préparation de la distribution du courrier dans les localités extérieures au Haut-Plateau.

Nous avons proposé notre aide à La Poste dès ce printemps. Une rencontre a eu lieu entre le Bureau du développement économique et La Poste à fin juin. Cinq propositions de bâtiments ont été faites à La Poste. Cette dernière nous a répondu le 16 septembre qu'aucun des locaux proposés ne convenait !

Comme vous le voyez, le Gouvernement a été particulièrement actif dans ce dossier et a maintenu de nombreux contacts avec les autorités communales à ce propos. L'Association des maires a d'ailleurs également entrepris des recherches et fait des propositions à La Poste. Aujourd'hui, il semble qu'une solution soit en passe d'être trouvée à Saignelégier.

Pour conclure sur cette partie-ci de votre interpellation et selon les derniers contacts entre le président des maires des Franches-Montagnes et la direction régionale de Postmail, La Poste semble s'engager à changer les codes postaux et à trouver une solution pour regrouper les facteurs de ces quatre communes dans un centre aux Franches-Montagnes.

Concernant la deuxième partie de votre interpellation suggérant que La Poste confie une partie de l'acheminement du courrier des bases de distribution auprès des entreprises de transports publics, elle nous paraît plus aléatoire et nécessite une logistique trop complexe. Compte tenu de l'avancement des négociations aujourd'hui, nous renonçons à proposer cette solution.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

15. Question écrite no 2197
Inégalité de traitement quant au procédé de terrassement dans les rivières
Sabine Lachat (PDC)

En janvier 2008, en vue de poser un tube pour y faire passer un câble électrique, l'entreprise RRC SA de Miécourt demandait à l'Office de l'Environnement l'autorisation de pouvoir traverser les rivières de l'Allaine et de l'Everatte, à ces endroits larges de 2 mètres, au moyen de seuils (éléments préfabriqués en béton) qui avaient l'avantage de ré-élever le niveau d'eau en cas d'étiage et ainsi de garantir le frai des poissons. Cette manière de procéder avait été étudiée par les milieux de la pêche qui y étaient totalement favorables.

En réponse à cette demande, l'Office de l'Environnement délivrait à l'entreprise un permis avec l'obligation de procéder à l'exécution d'un forage dirigeable (pousse-tube) qui a le net désavantage de ne pas ré-élever le niveau de la rivière propice au frai des poissons et d'être extrêmement plus onéreux que la pose de seuils. Suivant les directives de l'Office de l'Environnement, l'entreprise a exécuté les travaux à fin février selon le permis de traversée sur les rivières.

Le 8 mai 2008, on constate qu'une autre entreprise effectuait des travaux pour la pose de tube pour câbles électriques dans l'Allaine qui à cet endroit atteint une largeur d'environ 10 à 12 mètres, à la sortie de Courchavon, direction Boncourt. Une première digue en terre sur la moitié de la largeur a été construite et s'est effondrée le lendemain avec comme conséquence une turbidité jusqu'à Boncourt. Personne ne pourra dénombrer les alvins décimés. Ensuite, une deuxième digue a été construite avec des gros blocs de pierre et un grand volume de terre. Un grand chantier a été nécessaire pour la pose des tuyaux qui a saccagé la faune et la flore aquatiques à cet endroit.

Sachant qu'en 2005, à Bellefontaine, on procédait déjà au forage dirigeable sous le Doubs, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi dans le premier cas, alors que la largeur des rivières étant de maximum 2 mètres et que l'entrepreneur voulait exécuter les travaux afin que le frai des poissons soit respecté, l'Office de l'Environnement a exigé le forage dirigeable en février 2008 ?
2. Pourquoi dans le deuxième cas, en mai 2008, l'Office de l'Environnement, a totalement négligé la période de protection des ombrets (alvins d'ombres) et a autorisé un tel chantier sur une rivière large de 10 à 12 mètres sans exiger des batardeaux (coffrage avec plastique pour dévier l'eau temporairement) alors que justement à cet endroit le forage dirigeable aurait été approprié ?
3. Est-ce que dans les travaux de l'Allaine, les tuyaux ont été bétonnés et, si oui, de quelle manière ?
4. Pourquoi, dans ces demandes d'autorisation le principe de l'égalité de traitement ne prévaut-il pas ?
5. Pour quelles raisons l'Office de l'Environnement a négligé sa vocation de protection de la nature dans le cas présent et a mis des mois pour répondre sommairement aux différents courriers de l'entreprise RRC SA ?

Réponse du Gouvernement :

La législation fédérale sur la protection des eaux donne la compétence aux cantons de veiller à protéger les eaux contre toute atteinte. A cette fin, l'Office de l'environnement (ENV) délivre des autorisations de police des eaux pour les interventions exerçant de l'influence sur les eaux, leur régime, leur cours, ou encore sur les rives ou le fond des eaux.

Les travaux de franchissement à des fins d'équipement de réseaux souterrains ont un potentiel de nuisance particulièrement élevé sur les eaux, comme sur les rives ou les fonds. En pareille situation, le recours à la technique dite du «pousse-tube» est la solution préventive la plus efficace. Elle s'avère pourtant relativement onéreuse en présence de roche compacte en comparaison à des solutions traditionnelles en tranchée. Cet été pourtant, la technique alternative dite du «forage dirigé», difficile à maîtriser pour le franchissement des cours d'eau, a été testée sur un chantier de conduite d'eau à Courtemaîche.

Garant des intérêts de la protection des eaux et de la pêche, l'ENV va désormais compléter ses recommandations avec cette nouvelle solution technique pour tous les cas similaires. Ces recommandations seront les suivantes :

- apprécier judicieusement les conditions techniques préalables à la traversée des cours d'eau au stade de la planification générale du projet;
- privilégier les points de franchissement existants : ponts, ponceaux, voûtes, réseaux souterrains existants, pour autant que les besoins de sécurité contre les crues le permettent;
- éviter la dégradation morphologique de secteurs de cours d'eau proches de l'état naturel;
- analyser le profil en long de la rivière et anticiper des phénomènes d'érosion progressive ou régressive du lit susceptible d'endommager l'équipement;
- éviter toute construction de chambre de contrôle dans l'espace du cours d'eau au sens des directives fédérales;
- recourir aux techniques du «pousse-tube» ou du «forage dirigé» pour l'exécution des travaux;
- concevoir la fouille de manière à éviter un effet de dériviation des eaux par effet de drainage transversal.

Réponse à la question 1

Les conditions de sol meubles rencontrées dans ce premier cas s'avèrent parfaitement adéquates pour la mise en œuvre de la technique du pousse-tube. Par ailleurs, les morphologies de l'Erveratte et de l'Allaine à cet endroit sont suffisamment proches de l'état naturel pour qu'on les préserve de toute atteinte.

Réponse à la question 2

Pour le chantier à la sortie de Courchavon, il a été décidé, en raison de la présence de roche compacte à cet endroit et suite à une pesée des intérêts, de réaliser les travaux en tranchée traditionnelle conformément aux règles de l'art et des techniques appropriées au site, tout en respectant les périodes de fraie des espèces extrêmement sensibles, notamment la truite.

Réponse à la question 3

La gaine de protection de la conduite d'eau potable a été enrobée de béton, dans les règles de l'art.

Réponse à la question 4

L'administration cantonale est tenue de rendre ses décisions au regard de la légalité, de l'opportunité, de la proportionnalité, de l'égalité, de l'efficacité et de l'économie de la mesure. L'application du principe de l'égalité de traitement n'a donc pas été négligée dans la pesée des intérêts pour les deux cas.

Réponse à la question 5

A la lumière de ce qui précède, il est infondé de considérer que l'ENV a négligé son rôle. Celui-ci se limitant principalement à la haute surveillance en matière de protection de l'environnement et des eaux, il convient de préciser, au vu de la question posée, que chacun doit s'employer à empêcher toute atteinte nuisible aux eaux en y mettant la diligence qu'exigent les circonstances (LEAUX, RS 814.20, article 3).

S'agissant de la question des délais pour le traitement du dossier, nous apportons les précisions suivantes : la demande de police des eaux pour les travaux de l'entreprise RCC SA consistant à traverser l'Allaine et l'Erveratte date du 21 janvier 2008, l'autorisation a été délivrée par l'ENV le 1^{er} février 2008. Le courrier non daté de l'entreprise réceptionné le 13 mai 2008 par ENV réclamant des explications similaires à la présente question écrite a fait l'objet d'une réponse écrite de l'office datée du 2 juin 2008.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Madame la députée Sabine Lachat n'est pas satisfaite.

16. Question écrite no 2198

Quel avenir pour les entreprises après l'achèvement de l'A16 ?

Michel Thentz (PS)

On le sait depuis de nombreuses années, l'après A16 va signifier un resserrement des mandats publics pour les entreprises actives dans le domaine de la construction des routes : entreprises de transports, de génie civil, de construction, etc.

Dès 2014 déjà, semble-t-il, le volume des travaux attribués aux entreprises jurassiennes va tarir. Actuellement, on entend déjà parler d'entreprises qui chassent les soumissions.

Les entreprises, ce sont notamment des emplois, des habitants, des salaires et des impôts, autant de thématiques vitales pour l'avenir de notre Canton.

Le Gouvernement a-t-il initié une réflexion quant à l'impact de la fin des travaux A16 sur les entreprises jurassiennes et les emplois ? Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

C'est incontestable, l'achèvement de la Transjurane provoquera une forte réduction des adjudications de travaux, particulièrement dans le génie civil mais aussi dans les secteurs du second œuvre et des services (mandataires).

Afin de fixer les ordres de grandeur, il n'est pas inutile de rappeler que l'A16 a généré, en moyenne annuelle, 150 millions de francs d'investissements au cours des vingt dernières années dont environ 60 % ont été réalisés par les entre-

prises jurassiennes. La fin des travaux (il reste environ 1 milliards de francs de prestations à accomplir) verra encore une augmentation des montants annuels jusqu'en 2010 (190 millions de francs) puis une diminution progressive rapide à moins de 30 millions de francs en 2015.

Cette perspective de l'évolution des investissements A16 est connue depuis longtemps. Les instances cantonales gouvernementales et administratives responsables du dossier ont attiré l'attention des organisations faïtières professionnelles à ce sujet. Elles les incitent depuis plusieurs années à profiter d'une situation conjoncturelle encore favorable pour rechercher des marchés aussi à l'extérieur du Canton, en valorisant les expériences et les références acquises grâce à l'A16. Des informations précises leur ont été et leur seront encore données au sujet de la nouvelle organisation de l'Office fédéral des routes et de ses conséquences sur les futures procédures d'attribution des travaux des routes nationales.

Le Gouvernement prépare aussi les projets d'après la Transjurane. Dans le domaine des infrastructures, il s'agit évidemment des dossiers H18 (Delémont-Bâle, La Roche, Le Noirmont, etc.) et du réaménagement de la ligne Delle-Belfort. D'autres projets vont également voir le jour notamment dans l'aménagement des cours d'eau et dans l'entretien et la mise en conformité des réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux.

Le Gouvernement estime enfin que la réalisation complète de la Transjurane va contribuer au développement économique de notre région et en particulier favoriser de nouveaux investissements privés au profit des entreprises jurassiennes.

M. Michel Thentz (PS) : Je suis satisfait.

17. Question écrite no 2199

Quid de la promotion de l'énergie solaire ?

Lucienne Merguin Rossé (PS)

L'exploitation des ressources vitales, soit le sol, les eaux, pour la production d'énergie trouve ses limites. L'alimentation des plus défavorisés entre en conflit avec les agrocarburants; le réchauffement climatique modifie les régimes hydrologiques, perturbant la qualité et la quantité de l'eau, ayant des répercussions sur la santé et les activités des industries qui dépendent de l'eau (Université de Genève). L'envolée des marchés pétroliers, annonçant la fin de l'ère de ce combustible fossile, nécessite de nouvelles sources de production d'énergie, excluant le nucléaire, tout en prenant en compte le fait qu'il serait vain de poursuivre la surexploitation de nos sols, de nos eaux, sans porter préjudice à des besoins humains vitaux.

Dans ce contexte, il est une énergie inépuisable, présente partout et respectueuse de l'environnement (dixit le plan directeur cantonal, fiche 5.11), qui n'a pas encore trouvé son réel potentiel de développement dans notre Canton. Il s'agit de l'énergie solaire. Une fiche a finalement été rédigée, qui donne le mandat cantonal suivant au Service des transports et de l'énergie :

- 1) assurer la promotion de l'énergie solaire, conformément à la politique énergétique cantonale, en développant notamment un programme de soutien des investissements;

- 2) analyser des demandes d'installations solaires sous l'angle énergétique;
- 3) assurer le suivi des projets;
- 4) surveiller la reprise et la rétribution du courant électrique photovoltaïque produit par des producteurs indépendants;

ainsi qu'au Service de l'aménagement du territoire :

- 1) définir au sein de la commission des paysages et des sites, les conditions à respecter pour l'intégration des installations solaires sur les bâtiments;
- 2) soumettre les projets des installations solaires à l'Office cantonal de la culture ou à la CPS;
- 3) veiller à ce que les principes d'aménagement d'installations solaires soient intégrés dans les plans d'aménagement locaux.

Le Gouvernement peut-il dresser à ce jour le bilan des activités de ces deux services dans le domaine de l'énergie solaire ?

Réponse du Gouvernement :

Depuis des années déjà, le Canton du Jura favorise le développement de l'énergie solaire, que ce soit par les informations et les conseils que donne le Service des transports et de l'énergie à son « Centre d'information sur les économies d'énergie » ou par les aides financières que l'Etat accorde. En matière d'énergie solaire, le Gouvernement est d'avis que l'état actuel de la technique permettrait de couvrir largement les besoins en eau chaude par des installations solaires thermiques, d'autant plus qu'elles deviennent de plus en plus concurrentielles, notamment en raison de l'augmentation du prix des combustibles fossiles. L'engouement pour cette utilisation de l'énergie solaire se mesure également chez nous, puisqu'en 2007, le Canton a soutenu 60 installations et à ce moment de l'année, nous en sommes déjà à plus de 50 promesses de subvention, contre à peine 10 en l'an 2000. Il en va par contre différemment de l'énergie solaire photovoltaïque, dont le montant des investissements est encore très élevé. Là, seule une rétribution à prix coûtant du courant produit par les producteurs indépendants, ce qui est du ressort de la Confédération, peut assurer un véritable développement de cette forme d'énergie, en attendant qu'une percée technologique, comme celle qui s'amorce avec les cellules à couche mince, permette une production à meilleur coût et à meilleur rendement. Le canton du Jura a annoncé deux installations de production d'électricité solaire de 150 m² chacune à la rétribution à prix coûtant auprès de la société nationale Swissgrid qui la gère. Une réponse positive permettrait à l'Etat d'équiper les toits de ses centres professionnels de Delémont et Porrentruy. Relevons que celui de Delémont est déjà pourvu, depuis sa construction, d'une installation photovoltaïque d'une vingtaine de m² ayant sur-tout un caractère didactique.

A. Les mandats assignés au Service des transports et de l'énergie sont analysés comme suit :

1. Assurer la promotion de l'énergie solaire, conformément à la politique énergétique cantonale, en développant notamment un programme de soutien aux investissements

La politique énergétique cantonale est définie par le Gouvernement dans son programme de législature, selon l'article 4 de la loi sur l'énergie (LEN; RSJU 730.1). Pour la période 2007-2010, il a prévu, en matière d'éner-

gie renouvelable, d'exploiter pleinement la capacité de production indigène et de promouvoir son utilisation sur le territoire cantonal, sa priorité allant au bois-énergie et à l'énergie hydraulique qui recèlent les plus grands potentiels.

Parallèlement, le Gouvernement accorde des aides dans le cadre de son programme de soutien des investissements du domaine de l'énergie, dont le montant total est fixé à 400'000 francs par année dans la planification financière. Il soutient les énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique) et l'efficacité énergétique (maisons Minergie). L'assainissement des bâtiments est lui soutenu au niveau national par le «Centime climatique» et le solaire photovoltaïque devrait l'être, également au niveau national, par Swissgrid, dans le cadre de la rétribution à prix coûtant. S'agissant de l'énergie solaire thermique, il est accordé, dans les limites des montants disponibles, une aide forfaitaire de 1'500 francs par installation thermique individuelle, pour la production d'eau chaude et/ou le chauffage pour un investissement de l'ordre de 12'000 francs. Pour un habitat collectif, cette aide comprend un forfait de 1'000 francs auquel s'ajoute un montant de 100 francs par m² de capteurs installés. Un bâtiment de cinq appartements nécessitant 25 m² de capteurs, ce qui représente un investissement de l'ordre de 30'000 francs, se voit attribué une aide de 3'500 francs.

Un récent rapport établi par le WWF-Suisse (Energie solaire : comparaison intercantonale ; promotion des installations pour l'utilisation thermique de l'énergie solaire – WWF-Suisse, 30 juin 2008) indique que le canton du Jura serait «à la traîne» quant au soutien qu'il apporte à l'utilisation thermique de l'énergie solaire. Le montant de l'aide directe accordée par le canton du Jura (1'500 francs) peut effectivement paraître modeste par rapport à celles d'autres cantons, plus généreux parce que disposant de moyens plus conséquents, comme Bâle (5'500 francs) ou Genève (3'200 francs), situés en tête du classement. Le Jura se place néanmoins dans la bonne moyenne, avec Neuchâtel, Fribourg et le Valais qui accordent des aides entre 1'000 et 2'000 francs.

Au niveau de l'information, la différence est encore plus frappante, mais il paraîtrait impensable que le canton du Jura dépensât 5 francs par habitant comme Bâle peut se le permettre pour l'information incitant à recourir aux énergies renouvelables. Il faudrait disposer de 350'000 francs uniquement pour l'information, alors que le montant total mis à disposition pour l'ensemble de nos aides, directes et indirectes, est de 420'000 francs.

Mais le canton du Jura est tout sauf un mauvais élève si l'on prend en considération l'efficacité de son programme d'aides, c'est-à-dire les kWh qu'il permet d'économiser par centime investi. Mesuré par l'Office fédéral de l'énergie pour 2007, notre facteur d'efficacité moyen est de 1,78 kWh/ct, ce qui place le Jura au 11^e rang des cantons suisses, alors que Bâle ne bénéficie que d'un facteur de 0,85 kWh/ct et obtient le 19^e rang, tandis que Genève se retrouve au 22^e rang avec 0,51 kWh/ct. Pour l'énergie solaire thermique, qui fait l'objet du rapport du WWF, notre facteur d'efficacité est de 0,67 kWh/ct (3^e rang des cantons suisses) alors que celui de Bâle n'est que de 0,10 kWh/ct (21^e rang) et celui de Genève de 0,19 kWh/ct (20^e rang). Ainsi, en termes d'efficacité, qui qualifie le plus ou moins bon usage que l'on fait des deniers

publics, le canton du Jura se classe parmi les «meilleurs cantons» en ce qui concerne le soutien aux installations solaires thermiques, et même «premier canton» pour les aides qu'il accorde aux chauffages à bois automatiques (à pellets, notamment). Cet aspect est important pour un canton comme le nôtre qui doit pouvoir compter sur l'apport fédéral, qui dépend de notre efficacité, ce qui semble être moins le cas pour certains cantons disposant d'imposants moyens et qui, même avec une faible efficacité de leur programme, reçoivent de toute façon d'importantes contributions fédérales.

En plus, dans le canton du Jura, les équipements des bâtiments existants permettant des économies d'énergie y sont entièrement déductibles, ce qui représente des subventions indirectes appréciables, que seulement huit cantons accordent à ce taux, dont Bâle, mais pas Genève.

2. Analyser les demandes d'installations solaires sous l'angle énergétique

Les installations solaires étant toujours encore soumises à la procédure du permis de construire et la plupart d'entre elles faisant l'objet d'une demande de subvention, il convient d'en apprécier la qualité technique. C'est ce qu'assure le Service des transports de l'énergie, d'autant plus que les capteurs solaires doivent être homologués et les principes d'installation conformes aux règles de l'art pour bénéficier d'une aide de l'Etat.

3. Assurer le suivi des projets

Le suivi des projets est également assuré par le Service des transports et de l'énergie. Il recense toutes les installations, que ce soit dans le cadre de l'octroi des permis de construire ou dans celui des subventions, mais également à des fins statistiques.

4. Surveiller la reprise et la rétribution du courant photovoltaïque produit par des producteurs indépendants

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur l'énergie (LEne; RS 730.0), les entreprises chargées de l'approvisionnement énergétique de la collectivité sont tenues de reprendre et de rétribuer l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables par des producteurs indépendants. La rétribution se fonde sur les prix d'une énergie équivalente pratiqués sur le marché. Les cantons ayant la charge de vérifier la bonne exécution de cette disposition, c'est au Service des transports et de l'énergie qu'il incombe d'y veiller.

B. Les mandats assignés au Service de l'aménagement du territoire sont analysés comme suit :

1. Définir au sein de la commission des paysages et des sites (CPS), les conditions à respecter pour l'intégration des installations solaires sur les bâtiments

La Section des permis de construire soumet à la commission des paysages et des sites (CPS) les dossiers en zone centre ou dans des secteurs sensibles comportant des panneaux solaires. Les conditions à respecter pour l'installation de panneaux solaires se déduisent de la pratique de la commission. Elles seront formalisées lorsque l'expérience sera suffisante, soit d'ici un an environ.

2. Soumettre les projets des installations solaires à l'Office cantonal de la culture et de la CPS

Depuis l'adoption de la fiche par le Gouvernement le 31 octobre 2006, la CPS a examiné 24 dossiers, 7 demandes en examen préalable et 17 en procédure de permis de construire :

- 4 dossiers concernaient la construction de nouveaux bâtiments avec capteurs solaires,
- 11 dossiers concernaient la transformation de bâtiments avec pose de capteurs solaires,
- 9 dossiers concernaient la pose seule.

Un seul dossier a été préavisé négativement. Il s'agissait d'installer des capteurs solaires sur le toit d'une église.

3. Veiller à ce que les principes d'aménagement d'installations solaire soient intégrés dans les plans d'aménagement locaux

Au niveau des plans d'aménagement locaux, dans les dispositions générales, un article spécifique «Installations solaires» est introduit maintenant. Celui-ci reprend les PA1, PA4 et PA6 de la fiche du plan directeur cantonal. Pour l'instant, une seule révision est arrivée à son terme avec cette disposition (Montfaucon). Elle est également prévue dans les PAL de Chevenez, Pleigne, Bressaucourt et Cornol en cours de révision.

Dans les révisions un peu moins récentes (Coeuve, Peuchapatte, Fahy et Saulcy), cet article n'a pas été introduit. Il y a uniquement des restrictions en zone centre ancien (CA) où il est précisé, pour les installations solaires, qu'il faut les aménager, en priorité, sur les constructions annexes.

Au niveau des plans spéciaux (PS), les derniers en cours ou approuvés (Alle, Les Breuleux, Coeuve, Boncourt, Le Noirmont, Muriaux, Mervelier, Bassecourt), l'aménagement de capteurs solaires est toujours autorisé. Toutefois, il s'agit majoritairement de PS en zone HA pour lesquels il n'y a jamais eu de cas avec des bâtiments protégés.

En conclusion, on peut sans autre admettre que le canton du Jura soutient de bonne manière les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité de son programme d'encouragement étant reconnue par la Confédération, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation thermique de l'énergie solaire. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de soutenir le développement de l'énergie solaire et va veiller à ce que les procédures d'autorisation ne l'entravent pas mais au contraire le favorisent.

M. Patrice Kamber (PS), président de groupe : Madame la députée Lucienne Merguin Rossé est partiellement satisfaite.

M. Francis Girardin (PS) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Francis Girardin (PS) : Dans sa réponse à la question écrite no 2199 relative à la promotion de l'énergie solaire dans le Canton, le Gouvernement se dresse un bilan d'autosatisfaction dans ce domaine.

Nous pouvons y lire notamment en page 2 : «Le Jura se place néanmoins dans la bonne moyenne, avec Neuchâtel, Fribourg et le Valais, qui accordent entre 1'000 et 2'000 francs». Et un peu plus loin, nouvelle citation : «Ainsi, en termes d'efficacité, le canton du Jura se classe parmi les «meilleurs cantons» en ce qui concerne le soutien aux installations solaires thermiques».

Tout le monde n'a pas la même lecture de la réalité des chiffres. Début septembre, le WWF a publié un classement des cantons suisses, classement auquel le Gouvernement fait allusion dans sa réponse. Je vous en passe le détail. Concernant le Jura, on peut y lire notamment sous un sous-titre «Le Jura à la traîne» : «Le Jura est le dernier classé des cantons romands avec un résultat global de 2 sur 5. Il n'existe pas dans ce canton de procédure simplifiée dans les procédures d'autorisation d'installation solaire et le montant de la subvention pour une maison individuelle est de 1'000 francs». Il est classé dans la catégorie des passables, tout comme Berne et Zurich. A titre d'exemple, Bâle-Ville octroie une subvention de 5'478 francs pour l'installation de panneaux solaires sur le toit d'une maison familiale. Genève, meilleur canton romand classé, propose des subventions de 3'200 francs pour une maison individuelle.

La revue «Affaires publiques», dans son no 3 qui a paru la semaine dernière, traite aussi des subventions et aides financières pour le solaire thermique et, là aussi, on retrouve le canton du Jura à la traîne.

Le Gouvernement justifie sa petite aide financière – tout est relatif Monsieur le Ministre – en comparant ses moyens financiers avec ceux d'autres cantons. C'est à notre avis un faux problème. Nous pensons que si les autorités manifestent un réel intérêt pour les énergies renouvelables, que si une vraie volonté politique existe dans ce domaine, le Canton peut faire mieux qu'actuellement car les montants en jeu ne sont pas exorbitants.

Et si je reviens, pour illustrer mon propos, à ce classement du WWF, quel canton retrouve-t-on en queue de classement ? Le canton de Zoug, le plus riche de Suisse. Donc, il s'agit bien d'une volonté politique.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Nous avons pris connaissance de ce classement qui indiquait que nous donnions 1'000 francs pour une installation solaire thermique alors que ceux qui ont conduit cette comparaison, qui ont établi ce dossier ont omis de téléphoner au bon endroit au Canton. Nous sommes intervenus parce qu'aucun contact n'a été pris auprès du Service de l'énergie. On ne sait pas auprès de qui ils se sont renseignés mais, en réalité, les chiffres qui figurent (1'000 francs) sont faux. Donc, on a refait le calcul et on est intervenu auprès d'eux : c'était 1'500 francs. Je ne sais pas où ils sont allés chercher ce chiffre. Donc, avec 1'500 francs, nous allions sortir du peloton de queue pour atteindre, je dirais, le gros du milieu. Simplement pour corriger le tir.

En résumé, nous disposons d'un montant de quelque 400'000 francs par année pour soutenir toutes les énergies renouvelables, pas seulement le solaire thermique ni seulement le solaire photovoltaïque. Et tant le Service de l'énergie que le Gouvernement font des choix et privilégient certaines énergies renouvelables qui ont un retour sur investissement beaucoup plus important que par exemple le solaire photovoltaïque.

Donc, toutes ces comparaisons ne sont pas raison et il faut vraiment prendre cela avec des pincettes. Et puis, nous mettons à disposition de la promotion des énergies renouvelables les montants que le Parlement vote dans les budgets annuels et, à partir de là, je ne peux pas vraiment faire des miracles sur ce point.

Le président : Nous sommes arrivés au terme de notre séance d'aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne fin de journée et vous donne rendez-vous à notre séance du 26 novembre.

(La séance est levée à 16.05 heures.)